LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les Matieres du tems.

TOME LXXXIV.

Janvier 1746.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE-BIBLIOTHEQUE ROYALE-LUXEMBOURG

A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majeſté l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme.

M. D C C. XLVI.

Avec Privilege de feu Sa Majeſté Impériale & Catholique, & Approbation du Commiſſaire Examinateur.

AVIS AU PUBLIC.

ON *a grand ſoin de faire paroître ce Journal reguliérement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intereſſant qu'il eſt poſſible: Pour cela on continuë d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. n les prie auſſi d'adreſſer leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a ſeul le fond depuis ſon origine, & qui le vend complet & par mois ſeparés, à un prix raiſonnable.*

On trouve auſſi chez ledit Chevalier, outre ſes impreſſions, un fort grand & un fort bel aſſortiment de Livres de tous Pais. Le même débite pluſieurs Journaux Hiſtoriques, Politiques, & Litteraires, entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux. Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes illuſtres, par le Pere *Niceron, Barnabite,* à preſent 43. vol.: Journal litteraire *imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué;* Bibliotheque Italique, *ou* Hiſtoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres ſérieuſes & badines ſur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à preſent en 12. Tomes 27. part. in 8o. nouv. édit. revûë par Mr. de Camuſat 1740. *Ce dernier Journal eſt extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes ſeparés. Il en paroît, auſſi-bien que de la* Bibliotheque Italique, *& des Mémoires du* P. Niceron, *un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raiſonnée, qui contient à preſent 32. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à préſent 45. vol.*

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les matieres du tems.

Janvier 1746.

ARTICLE PREMIER.

Contenant la Réponſe de la Cour de Dreſde, au Manifeſte du Roi de Pruſſe, inſéré dans nos Mémoires du mois d'Octobre dernier.

CETTE Réponſe qui ne nous eſt parvenuë qu'après l'impreſſion de nôtre dernier Journal, porte titre de *Réflexions ſolides ſur l'Ecrit imprimé à Berlin en 1745. intitulé, Manifeſte de Sa Majeſté le Roi de Pruſſe contre la Cour de Dreſde*, & renferme ce qui ſuit.

SA Majeſté le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, n'a eu rien plus fortement à cœur, depuis ſon avénement à la Régence, que de vivre en bonne amitié & en parfaite intelligence avec tous les Princes & Etats de l'Empire en général, & particuliérement avec ſes voiſins.

Ces loüables ſoins n'ont pas été infructueux, puiſque, comme Sa Maj. pouvoit juſtement s'y attendre, non-ſeulement la plûpart des Puiſſances étrangeres, mais auſſi les principaux Etats de

l'Empire, ont témoigné déſirer ſon amitié, & lui ont marqué en diverſes occaſions autant de conſidération que de confiance.

Il n'y a qu'auprès de Sa Maj. le Roi de Pruſſe, préſentement régnant, que cette attention n'a pas produit l'effet déſiré, quoique Sa Maj. eût moins ſujet de l'appréhender de la part de ce Prince, que de celle d'aucun autre, tant à cauſe des preuves réelles d'amitié qu'elle lui a données en particulier, qu'en conſidération des Traités de confraternité, & d'autres engagemens ſolemnels, qui ſubſiſtoient depuis tant d'années entre les deux Maiſons Electorales de Saxe & de Brandenbourg, deſquelles on étoit mutuellement convenu pour le bien de leurs Etats, & la proſpérité des Sujets.

Cependant Sa Majeſté s'eſt non-ſeulement donné des peines inutiles à cet égard, mais elle s'eſt même apperçûë aſſez clairement en pluſieurs rencontres, depuis le régne du Roi de Pruſſe d'aujourd'hui, que ni Elle ni ſes Etats, ne pouvoient ſe promettre de ſa part une amitié ſincére.

Non-obſtant cela, Sa Maj. ne s'étant pas moins conſtamment appliquée d'éviter ſoigneuſement toutes les occaſions qui auroient pû faire naître des différends, & de rendre même à Sa Maj. Pruſſienne tous les ſervices poſſibles; le bon voiſinage a continué en apparence pendant quelque-tems. On n'a pas manqué, au reſte, du côté de la Cour de Berlin, de faire des proteſtations d'amitié également fortes & obligeantes, parce que Sa Maj. Pruſſienne, qui rouloit peut-être déja dans ſon eſprit de vaſtes deſſeins, pouvoit avoir ſes raiſons pour diſſimuler pendant quelque-tems ce qu'elle méditoit contre la Saxe.

Mais

Mais ce Prince étant entré en Boheme au mois d'Août 1744. à la tête d'une Armée de plus de 100000. hommes, & trouvant que les projets, qu'il s'étoit proposé d'exécuter en peu de mois, rencontroient des obstacles qu'il n'avoit point prévûs, tant parce que Sa Majesté Polonoise, en vertu des Traités défensifs conclus dès le mois de Decembre 1743., & en Mai 1744., envoya au mois d'Octobre suivant des Troupes auxiliaires à Sa Maj. la Reine de Hongrie & de Boheme, que parce qu'elle ne vouloit plus consentir qu'on transportât, avec la même liberté qu'auparavant par la *Saxe*, & nommément sur l'*Elbe*, l'artillerie, les munitions & les prisonniers de guerre; Sa Maj. Prussienne, chagrine de voir ses desseins tellement traversés, ne différa pas plus long-tems de faire connoître en plusieurs manieres, ses mauvaises intentions & ses vûës contre la Saxe.

Enfin il parut un Manifeste au nom de S. M. le Roi de Prusse, qu'on ne communiqua d'abord qu'à la Cour Britannique à Hannover, mais dont on fit part ensuite à diverses autres Cours, & qu'on distribua enfin aux Ministres Etrangers à Berlin, où cette Piéce se vendoit publiquement.

C'est par cet Ecrit, qui ne porte ni signature, ni date, qui est rempli de plaintes frivoles & insoutenables contre la Saxe, & qui renferme une Déclaration de guerre dans les formes, qu'on vient de faire éclater le honteux dessein d'agir hostilement contre la Saxe, & de la ruiner, s'il est possible, de fond en comble, par le moyen de cette injuste guerre.

Sa M. Polonoise est persuadée, que quiconque lira ce Manifeste sans préjugé & avec impartialité, trouvera sans peine, que tous les motifs recherchés qu'on y entasse, pour en déguiser l'énormité,

ne quadrent point au ſujet, ni n'ont aucune connexion enſemble ; que les conſequences, qu'on s'efforce d'en tirer, ſont abſolument fauſſes ; & que le ſtile dont cet Ecrit a été compoſé, eſt violent & rempli d'animoſité ; enfin, que les expreſſions indécentes, dont l'Auteur a eu la témérité de ſe ſervir, en foulant aux pieds le reſpect que les Têtes couronnées ſe doivent mutuellement, ne peuvent qu'exciter le mépris & l'indignation de tout le monde.

Pour convaincre cependant entiérement le Public, combien ce procédé eſt injuſte & abſolument deſtitué de tout fondement, on n'a pas pû ſe diſpenſer de faire, ſur les principaux paſſages de cet Ecrit mal digeré, les remarques ſuivantes, dans leſquelles on ſe propoſe de dire tout ce qu'on trouve à y répondre, ſans ſortir pourtant des bornes des égards & de la bienſéance qui ſont en uſage entre les Rois.

Mais avant que d'examiner le Manifeſte en détail, on a jugé néceſſaire de comparer enſemble la conduite & le procédé des deux Rois par rapport aux conjonctures préſentes, parce que ce petit Parallele ne pourra pas manquer de répandre un grand jour ſur les remarques qu'on fera enſuite.

PARALLELE

De la conduite des deux Rois l'un envers l'autre.

PLuſieurs Puiſſances de l'Europe ayant formé des prétentions, après la mort de l'Empereur Charles VI., ſur les Etats de ſa Succeſſion, S. M. le Roi de Pologne ne put ſe diſpenſer, pour des raiſons qu'on croit pouvoir paſſer ici ſous ſilence, de faire pareillement valoir les ſiennes, & de joindre ſes armes aux Troupes des autres Princes & de leurs Alliés. S'y

S. M. qui comptoit ſurement ſur l'amitié du Roi de Pruſſe, parce que la ſituation des Etats de part & d'autre, qui confinent enſemble, leur procuroit une grande facilité de ſe donner mutuellement tous les ſecours imaginables, ſe réſerva la liberté de ſe départir de ſes engagemens à cet égard, auſſi-tôt que le Roi de Pruſſe y renonceroit, & donna par-là une preuve ſignalée de ſa grande confiance pour ce Prince.

Retournant en Boheme au commencement de l'année ſuivante, ce Prince jugea à propos de paſſer à *Dreſde*, pour s'aboucher auparavant avec Sa Maj. Polonoiſe, & concerter avec Elle les opérations de la campagne prochaine.

Le Roi de Pruſſe donna à cette occaſion des aſſûrances ſi poſitives & ſi peu équivoques de ſon affection & de ſon zéle pour les intérêts de Sa Majeſté, qu'elle en conçut une confiance dont on trouvera peu d'exemples; car Elle remit ſon Armée en Boheme entiérement à ſon commandement, pour s'en ſervir dans les opérations comme il le trouveroit à propos, de maniere qu'il pouvoit la conſidérer comme ſi elle lui apartenoit, & comme ſes propres troupes.

Mais il faudroit entrer dans un trop grand détail, ſi l'on vouloit rapporter ici, avec toutes leurs circonſtances, les incommodités que les troupes Saxonnes, abandonnées à la conduite & aux ordres du Roi de Pruſſe, ſouffrirent durant cette campagne. Cependant la Cour de Saxe eſt en état de faire voir ſans réplique, que quoiqu'on ſe fût chargé d'avoir ſoin de la ſubſiſtance de ſes troupes, on les laiſſa manquer de tout, qu'on leur fit faire beaucoup de marches inutiles & ruineuſes, enfin qu'on en agit avec elles, tout comme ſi l'on avoit eu ſérieuſement intention de les ruïner abſolument.

Comme

Comme le Roi de Pruſſe abuſa, d'un côté, de la maniere la plus cruelle de la confiance extraordinaire qu'on avoit euë en lui, & ne donna en ceci rien moins que des preuves d'amitié; il ne fut pas plus exact, de l'autre, à remplir ſes engagemens, & les promeſſes ſi ſouvent réïtérées, de prendre à cœur les intérêts de la Saxe comme les ſiens propres, & de ne pas faire la paix avec la Reine de Hongrie ſans le conſentement de ſes Alliés. Le Traité de *Breſlau*, par lequel il n'eut en vûë que ſon agrandiſſement, & où il ſe fit céder au-delà de ce qu'il avoit jamais prétendu, eſt un monument perpétuel, & peut ſervir d'avis utile pour tous ceux dont le Roi de Pruſſe recherchera l'amitié & l'alliance; d'autant plus que ce procédé paroîtra encore beaucoup plus deſobligeant, ſi l'on fait attention aux circonſtances où ſe trouvoient ſes Alliés dans le tems qu'il les abandonna.

Car quoiqu'il leur dût en bonne partie les progrès de ſes armes, il s'en ſépara ſecrettement, au moment qu'ils ſe trouvoient extrêmement affoiblis par les diſpoſitions qu'il avoit faites, & que particuliérement les troupes de Saxe, après avoir ſouffert tout ce que pouvoit leur impoſer la volonté abſoluë d'un Chef auquel les troupes ſont obligées d'obéïr, n'auroient pas pû éviter leur ruine totale, ſi elles n'avoient pas eu la précaution de s'emparer d'un poſte, qui contribua beaucoup à les mettre en ſûreté, juſqu'à ce qu'on ſe fût réconcilié avec la Reine de Hongrie.

Quelqu'inexcuſable que fût la conduite du Roi de Pruſſe, en ſe ſéparant de ſes Alliés, principalement à l'égard de la Saxe, qui s'étoit entiérement livrée à lui, il n'en demeura pas là. Peu content d'avoir ainſi ſacrifié les intérêts de ſes

Alliés

Alliés à ſes propres convenances, il entreprit d'intimider la Saxe, de l'embaraſſer davantage, & de lui cauſer de nouveaux dommages. Il aſſembla pour cet effet ſur les frontieres de cet Electorat un nombreux Corps de troupes, auquel il fit traverſer la Saxe, où ces troupes n'obſerverent ni ordre ni diſcipline convenables, & exigerent tout ſans rien payer, pendant qu'il faiſoit inſinuer en diverſes occaſions par ſon Réſident Ammon, qui étoit alors à *Dreſde*, que la Paix qu'il venoit de faire ne devoit point empêcher Sa Maj. le Roi de Pologne de demeurer fermement attaché à l'alliance qu'il venoit d'abandonner lui-même, & que c'étoit préciſément alors le tems propre pour continuer inceſſamment les hoſtilités contre la Reine; déclarant en même-tems, qu'il ne s'en mêleroit ni ne s'y oppoſeroit en aucune maniere.

Mais on ne tarda point de ce côté-ci de reconnoître clairement à quoi tendoient ces inſinuations; de ſorte qu'après la concluſion du Traité de *Breſlau*, Sa Maj. le Roi de Pologne ne différa pas plus long-tems de ſe réconcilier ſincérement avec Sa Maj. la Reine de Hongrie. Et aſſurément Sa Majeſté, parfaitement dégagée de toutes les obligations qui pouvoient réſulter d'une Alliance où l'on avoit ſi peu menagé ſes intérêts, & n'en ayant par conſéquent d'autre, que de pourvoir à la conſervation de ſes Etats, & d'aſſûrer les droits de ſa Maiſon, ne pouvoit choiſir de parti plus ſalutaire, que de reprendre ſes engagemens avec ſes anciens Alliés.

Pour cet effet Sa Majeſté renouvella en 1743. avec Sa Maj. la Reine de Hongrie, l'Alliance concluë en 1733. avec l'Empereur Charles VI. d'heureuſe mémoire, où l'on ſe garantiſſoit réciproquement

quement la poſſeſſion de ſes Etats, & on ſe promit de part & d'autre les ſecours ſtipulés par ladite Alliance, avec la clauſe expreſſe de les augmenter ſuivant que les circonſtances où le beſoin l'exigeroient, & ſelon que les deux Hautes Parties Contractantes en pourroient convenir. Ce fut dans cette vûë & à ce deſſein, que Leurs Majeſtés le Roi de Pologne & la Reine de Hongrie ſignerent, au mois de Mai 1744. une Convention, par laquelle on augmenta le ſecours mutuel qui avoit été ſtipulé dans le Traité précédent, en le fixant à 20000. hommes de la part de Sa Majeſté, & à 30000. de celle de la Reine.

Il plut à Sa Maj. le Roi de Pruſſe, au mois d'Août ſuivant, de rentrer en Boheme à la tête de plus de 100000. hommes. Ce Prince s'étoit imaginé de conquérir avec ſes forces en très peu de tems ce Royaume, qui étoit alors dénué de troupes. Il s'empara en effet d'abord de la Ville de *Prague*, & fit part de cet événement au Roi de Pologne par une Lettre publique, qu'un Courier lui apporta à *Bialiſtock*, comme d'une choſe à laquelle Sa Majeſté devoit prendre beaucoup de part.

Ce fut après la priſe de Prague, & nommément au mois d'Octobre (quoiqu'on prétende ſans aucun fondement dans le Manifeſte, qu'il y avoit déja des troupes Saxonnes en Boheme, lorſque celles de Pruſſe traverſerent la Saxe au mois d'Août ſans le conſentement de Sa Majeſté) que le Roi de Pologne, en vertu de la Convention mentionnée, fit marcher au ſecours de la Reine de Hongrie des troupes auxiliaires qu'il lui avoit promiſes. Cette démarche, & la Déclaration du Roi, que Sa Maj. ne permettroit plus à l'avenir le tranſport d'artillerie & de munitions par ſes Etats,

Etats, & particuliérement pas ſur l'*Elbe*, irriterent d'autant plus le Roi de Pruſſe, qu'il n'avoit pas cru rencontrer de pareils obſtacles dans l'exécution de ſes deſſeins.

Cela donna occaſion à Sa Majeſté le Roi de Pruſſe de lever entiérement le maſque. Il oublia tous les égards pour le Roi de Pologne; & ſans ſe contraindre davantage, il fit ouvertement connoître à quoi Sa Majeſté devoit s'attendre de la part d'un Prince, qui, après avoir diſſimulé pendant quelque-tems ſon mécontentement, ne ſongeoit plus qu'à ſe venger avec éclat.

Les propoſitions & les promeſſes ſouvent réïtérées, que le St. de Wallenrode, ſon Miniſtre Plénipotentiaire, fut chargé de faire à *Varſovie* par ordre du Roi ſon Maître, dans les mois d'Août & de Septembre de l'année derniere, font abondamment connoître à tout l'Univers, particuliérement au Royaume de Pologne, quels étoient les deſſeins de ce Prince, comme on peut le voir plus amplement par les preuves annexées, à la fin du préſent Ecrit.

Mais Sa Majeſté le Roi de Pologne ayant refuſé d'écouter ces dangereuſes propoſitions, ainſi qu'on ſe l'imagine aiſément, Sa Maj. le Roi de Pruſſe eſſaya à *Grodno*, de parvenir à ſon but par une autre route, & il aſſaiſonna le tout par beaucoup de menaces.

Voyant cependant qu'elles ne produiſoient aucun effet, il ſe ſervit dans la ſuite de divers canaux, pour faire de nouvelles propoſitions plus ouvertes, qui tendoient à offrir au Roi de Pologne de grands avantages, s'il vouloit abandonner le parti de ſes Alliés.

Peut-être n'étoit-ce là qu'un effet du mauvais ſuccès de ſa premiere campagne en Boheme. Quoi-

Quoiqu'il en ſoit, les offres qu'il fit, étoient incompatibles avec la juſtice & l'équité de Sa Majeſté.

Cette tentative ayant donc été auſſi infructueuſe que la premiere, les menaces recommencerent au mois d'Avril ſuivant, tant ici qu'en d'autres Cours, non-obſtant que celle de Ruſſie eût ouvertement déclaré à diverſes repriſes, qu'elle ne pourroit jamais permettre que le Roi de Pruſſe, ſous prétexte du ſecours donné à la Reine de Hongrie, regardât Sa Majeſté Polonoiſe autrement que comme ſimple Partie auxiliaire dans la guerre préſente, & que, ſi l'on venoit à attaquer la Saxe en haine de ce ſecours, Sa Majeſté Imp. de toutes les Ruſſies ne pourroit pas ſe diſpenſer de l'aſſiſter, & de remplir ſes engagemens.

Afin de donner du poids auſdites menaces, on commença d'abord à faire de grands préparatifs de guerre ſur les frontieres de Saxe, tant dans le Margraviat de Brandenbourg, que dans le Duché de Magdebourg.

Mais depuis l'avantage que les armes Pruſſiennes remporterent à *Striegau*, on ne garda plus de meſure, & l'on donna toutes les preuves imaginables de mauvaiſe volonté.

Le lendemain de la bataille on ſignifia, de la maniere la plus indécente, au Conſeiller de Guerre Walter Waldberg, qui ſe trouvoit à *Breſlau* en qualité de Réſident du Roi, de ſortir de la Ville dans l'eſpace de huit heures. On lui défendit en même-tems de ſe retirer en Saxe, où le Roi ſon Maître ſe trouvoit alors, & on le fit conduire par un Adjudant juſqu'au-delà de la Ville de *Weichbild*, vers les frontieres de Pologne: Procédé des plus irréguliers à l'égard d'un Miniſtre public, & qui repugne abſolument au Droit des Gens.

Le

Le Sr. Cagnoni, Miniſtre de Pruſſe à la Cour de Saxe, reçut ordre de partir, ſans prendre congé.

La correſpondance entre la Saxe & la Pologne, par la voye de Breſlau, fut interrompuë, & on retint & ouvrit les lettres qui alloient & venoient, le tout contre la teneur de la Convention particuliére ſignée auparavant.

On arrêta pluſieurs Officiers & Couriers Saxons, quoiqu'ils fuſſent munis de bons Paſſeports, & envoyés du conſentement du Gouverneur de Breſlau, afin de porter à ce Général de l'argent pour les priſonniers Saxons, comme il paroit par les Lettres.

Au reſte, leſdits priſonniers furent fort cruellement traités, contre toute raiſon de guerre. On refuſa aux Officiers toute commodité & tout ſecours, & on força pluſieurs d'entre les Soldats, par 300. coups de bâton, à prendre parti. On commit diverſes autres hoſtilités, & les Officiers, ainſi que les Soldats, ſe vanterent publiquement qu'ils attaqueroient dans peu la Saxe en pluſieurs endroits à la fois.

On peut donc demander avec raiſon, d'où provient cette inimitié, cette haine déclarée & ce procédé dur du Roi de Pruſſe contre la Saxe? Quel qu'en ſoit le motif, il eſt certain que Sa Maj. le Roi de Pologne n'y a pas donné le moindre ſujet, ni par ſa conduite, ni par ſes engagemens avec Sa Maj. la Reine de Hongrie. Il ne ſera pas hors de propos à ce dernier égard, de faire ici quelques réflexions ſur la nature d'une Alliance défenſive: elles ſerviront à découvrir l'abus qu'on fait ſouvent de cette dénomination, & les fauſſes conſéquences qu'on en tire, & elles feront voir la foibleſſe des principaux endroits du Manifeſte Pruſſien.

1. Le but principal d'une Alliance défenſive eſt, que les Parties contractantes doivent ſe ſecourir mutuellement, au cas que quelqu'ennemi attaque leurs Etats.

2. Elle doit ſortir ſon effet contre tout perturbateur du repos, ſans aucune diſtinction.

3. Elle fixe le ſecours qu'on doit ſe donner de part & d'autre, en laiſſant néanmoins la liberté aux Contractans de l'augmenter en cas de beſoin.

4. Elle différe du tout au tout d'une Alliance offenſive, puiſqu'elle ſe réduit à un ſimple ſecours, ſans entrer dans les différends d'autrui, ou ſans faire cauſe commune avec lui, & qu'elle abandonne ſans réſerve les troupes auxiliaires à la diſpoſition de la Partie léſée.

5. Elle ſubſiſte & demeure en ſa vigueur tant que dure la guerre, & juſqu'à ce que l'aggreſſeur ait indemniſé la Partie léſée des pertes qu'il lui a cauſées, & donne ſatisfaction pour l'offenſe. D'où il s'enſuit

6. Qu'elle ne ſe borne pas uniquement à repouſſer l'ennemi, & à le faire retirer des Etats qu'il a envahis, parce que le ſort journalier des armes pourroit facilement lui fournir occaſion d'y revenir.

Il n'y auroit rien de plus arbitraire dans le monde, qu'un Prince qui feroit à ſa fantaiſie une guerre injuſte à ſes voiſins, ou à d'autres Etats, toutes les fois que l'envie le prendroit de s'aggrandir, & qu'il voudroit procurer de l'exercice à ſes troupes ; qu'un Prince qui épuiſeroit & ruineroit les Provinces, qui enleveroit les richeſſes & les Habitans, & qui, voyant tourner la chance & craignant les riſques & les ſuites de la guerre, ſe retireroit dans ſes Etats pour reprendre

dre haleine, & rentreroit en carriere dès qu'il le jugeroit à propos, mais qui prétendroit faire regarder enſuite la Partie offenſée & ſes Alliés, lorſqu'ils voudroient l'obliger à réparer les dommages cauſés, comme les aggreſſeurs, exigeroit ſur ce pied du ſecours, &, pour ſe venger, attaqueroit les Alliés de la Partie léſée; en un mot, un Prince qui détermineroit la guerre & la paix ſuivant ſes vûës, & comme il le trouveroit convenable à ſes intérêts.

Voilà donc à quoi ſe réduit proprement une Alliance défenſive, qui eſt très-innocente par ſa nature, & fondée ſur les maximes les plus évidentes & les plus ſolides du Droit de la Nature & des Gens. Elle eſt, au reſte, très-compatible avec l'amitié & la bonne intelligence qui ont ſubſiſté d'ailleurs entre la Partie auxiliaire & l'aggreſſeur, à moins que ce dernier, comme on vient de le dire, ſuivant une juriſprudence toute particuliére, ne voulût faire paſſer pour offenſe une choſe permiſe en elle-même, & dont il ſe prévaudroit lui-même contre autrui avec toutes les raiſons du monde.

Il en eſt tout autrement des Traités, qui, 1°. ne parlent point d'un ſecours mutuel & réciproque; qui, 2°. ſans ſe borner à un ſecours innocent & général contre tous & un chacun, nomment d'abord expreſſément la Puiſſance qu'on veut attaquer; qui, 3°. ſe font avec celui qui fait actuellement la guerre à un autre, lequel ne fait que ſe défendre; & qui, 4°. ſans déterminer un ſecours proprement ainſi nommé, que la partie qu'on doit aſſiſter ſeroit obligée de fournir à ſon tour ſuivant les circonſtances, promettent d'y employer toutes les forces, autant qu'on en a ſur pied. C'eſt-là ce qu'on peut appeller,

peller ; ſi l'on veut, prendre le parti de ſon Allié ; & épouſer ſa quérelle, ou bien, au pied de la lettre, s'allier pour faire la guerre. Mais n'eſt-ce pas plûtôt s'ériger en arbitre ſouverain, & ſe ſervir des forces que l'on a en main, pour faire la loi aux autres ?

Il faut paſſer ſous ſilence beaucoup de preuves également preſſantes & déciſives qu'on pourroit alléguer, pour ne pas s'arrêter trop longtems à établir une queſtion, qui ſe trouve déjà amplement conſtatée par l'équité & par l'expérience, & dont tout le monde impartial eſt convaincu.

Pour en revenir donc à l'affaire principale, il faut remarquer avant tout, que les engagemens que la Reine d'Hongrie & le Roi de Pologne avoient contractés enſemble, ne tendoient qu'à la défenſe de leurs Etats de part & d'autre, & n'étoient pas deſtinés à offenſer la Cour de Berlin, ni aucun autre Prince voiſin que ce ſoit, mais uniquement contre celui qui troubleroit le repos, qui enfraindroit les Traités, & qui agiroit hoſtilement contre les Etats de quelqu'une des Parties contractantes ; & qu'ils ont été pris dans le tems qu'humainement parlant, perſonne ne pouvoit ſoupçonner, que S. M. le Roi de Pruſſe, dont la Reine d'Hongrie venoit d'acheter ſi chérement l'amitié, en lui accordant de très-grands avantages par le Traité ſolemnel qu'elle avoit conclu avec lui à *Breſlau*, voudroit envahir de nouveau le Royaume de Boheme & la Moravie. On ſe tenoit même ſi fortement perſuadé du contraire en Saxe, que perſonne ne s'y étoit douté le moins du monde du paſſage d'une Armée, lorſque le Roi de Pruſſe conduiſit la ſienne en perſonne à travers cet Electorat en Boheme.

Le

Le Traité de *Varſovie*, que le Manifeſte Pruſſien traite injurieuſement d'inique, ne renferme rien qu'on n'ait été bien aiſe de porter à la connoiſſance de tout le monde, parce que les engagemens qu'on y a pris, ſont fondés ſur la plus exacte équité & juſtice. Car

1. Le but de cette Alliance eſt clairement exprimé dans le préambule, & tend au rétabliſſement du repos & de la ſureté publique : de ſorte qu'il ne peut y avoir que des ennemis de la paix qui y puiſſent trouver à redire.

2. On n'a point paſſé dans ce Traité les bornes d'une ſimple Alliance défenſive, puiſqu'on n'a fait qu'y renouveller & confirmer les anciens engagemens. Et

3. L'augmentation du nombre des troupes auxiliaires n'eſt qu'une ſuite de la Convention faite au mois de Mai 1744. Or ſi

4. Les Puiſſances Maritimes ont trouvé bon d'accorder à la Cour de Saxe des Subſides en reconnoiſſances, le Roi de Pruſſe n'a pas le moindre ſujet de regarder cela comme inique; parce qu'il lui doit être indifférent, que la Saxe faſſe elle-même les fraix d'augmenter ſes troupes, comme elle a toûjours été en liberté de le faire par les Conventions antérieures, ou qu'elle ſoit ſoulagée à cet égard par d'autres. De plus

4. Les Puiſſances auxiliaires ne ſont convenuës par ce Traité de rien qui reſſemble à une Union, en vertu de laquelle elles feroient la guerre au Roi de Pruſſe : on n'y trouvera pas un ſeul mot d'où l'on puiſſe l'inférer.

6. En accédant aux engagemens de ce Traité, S. M. ne s'eſt pas moins renfermée dans les bornes d'une Alliance défenſive que les Puiſſances Maritimes, à l'égard de la nouvelle rupture du Roi de Pruſſe.

7. La France traite-t-elle les Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas comme ſes ennemis, quoiqu'ils fourniſſent à la Reine d'Hongrie des ſecours ſi conſidérables en argent & en troupes? Il faut que la Cour de Pruſſe ſe forme des idées toutes particulieres de ce qu'on nomme juſtice & équité. A ſon avis, ce qui eſt juſte & permis à l'un, eſt injuſte & illicite pour l'autre, quoique les cas ſoient les mêmes; & elle croit qu'il lui eſt libre de faire ce qu'elle déſapprouve en autrui. Le plus doux reproche qu'on lui en puiſſe faire, eſt de dire qu'elle s'aveugle ſoi-même.

C'eſt donc l'entrée des troupes auxiliaires Saxonnes en Sileſie qui paroît avoir piqué le plus le Roi de Pruſſe: mais quiconque fait attention à ce qui a été dit ci-deſſus touchant la nature de toute Alliance défenſive, comprendra facilement que S. M. a été & eſt encore indiſpenſablement obligée, de faire participer ſes troupes à toutes les opérations de la guerre préſente, auſſi long-tems qu'elle n'eſt point terminée par un Traité de Paix.

Quoique le Roi de Pruſſe, pour parler dans l'eſprit du Manifeſte, ait jugé à propos de ſe retirer de la Boheme ſur la fin de l'année derniere, & de ſe poſter ſur les frontieres de la Sileſie, ou, pour le dire en un mot, d'évacuer entiérement la Boheme, perſonne ne pourra prétendre que, par la retraite des troupes Pruſſiennes, l'objet de l'Alliance avec la Reine d'Hongrie ait été parfaitement rempli, & que par-là cet engagement a ceſſé.

Une Alliance défenſive qui ſe borneroit à ce ſeul cas, & qu'il faudroit regarder comme expirée, après que l'Aggreſſeur ſe ſeroit retiré chez

lui

lui, ou lorſqu'il en feroit le ſemblant, ſeroit infructueuſe & de fort peu d'utilité. Elle ſeroit, au contraire, infiniment préjudiciable à la Partie léſée, qui auroit ſurement compté ſur le ſecours promis, puiſqu'il pourroit lui manquer au beſoin; & il auroit été ſans doute fort commode pour le Roi de Pruſſe, ſi, par ſa retraite, l'Alliance avec la Saxe ſe trouvant expirée, il s'étoit vû en pleine liberté de rentrer de nouveau en Boheme lorſqu'il l'auroit jugé à propos, après avoir repris haleine, & renforcé ſuffiſamment ſon Armée, ſans qu'il eût été permis à la Saxe de donner encore du ſecours à la Reine d'Hongrie.

Sur ce pied-là il dépendroit du caprice de l'Aggreſſeur, comme il a été dit ci-deſſus, d'attaquer les Etats de ſon Voiſin, ſauf à s'en retirer, lorſqu'il ne pourroit pas s'y maintenir, ſans que pour cela la partie léſée, par cette injuſte guerre, ſeroit en droit de ſe prévaloir du ſecours de ſes Alliés, pour ſe procurer une juſte ſatisfaction par rapport aux dommages reçus, ou l'indemniſation des fraix de la guerre. S'il étoit permis d'expliquer ainſi les Alliances défenſives, le meilleur parti que pourroit prendre tout Prince qu'on attaqueroit, ſeroit de tâcher auſſi-tôt de s'accommoder, ſans le moindre délai, avec ſon ennemi, s'il ne ſe ſentoit point en état de lui réſiſter avec ſes propres forces, ſans s'amuſer à rechercher des Alliances, dont, ſur ce pied-là, il ne pourroit pas être aſſuré de tirer le moindre avantage.

Mais il ſuffit d'avoir abondamment montré dans ce Parallele, la différence qu'il y a, à tous égards, entre la conduite de S. M. envers le Roi de Pruſſe, & celle de ce Prince. Cela ſuffiroit même pour répondre au Manifeſte Pruſſien: mais

comme cet Ecrit renferme pluſieurs imputations fauſſes, on ne ſauroit ſe diſpenſer d'y répondre un peu plus en détail, afin d'en faire connoître à tout le monde l'informité & la foibleſſe.

Ainſi, & comme l'avance la piéce que nous venons de donner, à ces *Réflexions* il ſuit une autre piéce plus particuliére ſur le Manifeſte Pruſſien; c'eſt-à-dire, qu'elle en fait l'examen, & en le ſuivant pas à pas, le refute dans toutes ſes parties : Mais cette piéce étant du double plus longue que celle qu'on vient de raporter, ſans compter quinze preuves qui la terminent, & auſquelles le Lecteur eſt renvoyé, nous ſommes obligés de nous en tenir ici à la premiere.

Le mot de l'Enigme du mois paſſé eſt la *Cloche*.

ENIGME.

Je ſuis aimé des uns, les autres me haïſſent,
Je fais du bien, je fais du mal;
Et s'il en eſt à qui mon aſpect ſoit fatal,
J'en ſai qui de me voir toûjours ſe réjoüiſſent.

Les avares & les ingrats
Avecque moi ne trouvent point leur compte;
Ma préſence leur eſt une ſecrete honte,
Quand d'un leger devoir ils ne s'acquitent pas.

Avec plaiſir les Amans me reçoivent,
Il en eſt peu dont je ne ſois content,
Et qui pour m'honnorer ne ſongent à l'inſtant,
Lorſque j'arrive, à faire ce qu'ils doivent.
Si mon régne eſt d'éclat, il eſt prompt à finir,
Mon cadet le termine; & mourant pour renaître,
Après qu'on m'a vû diſparoître,
Je ſuis long-tems ſans revenir.

Je

Je ſuis vieux, cependant mes heures ſont bornées :
Et qui prendra le ſoin d'en meſurer le cours,
Verra que je n'ai pas vêcu ſept mille jours.
Quoique je ſois chargé près de ſept mille années.

Les matieres du tems trop remarquables en leur ſujet & dans cette ſaiſon, continuënt à nous priver encore de la ſatisfaction de donner dans ces Mémoires, & ſuivant nôtre ancienne coutume, des piéces de Littérature à nos Lecteurs, quoiqu'ils ayent lieu d'en attendre, & qu'il ne nous en manque pas en divers genres.

Nous dirons ſeulement de *Paris*, que le 12. Novembre l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres ayant fait ſa rentrée, Mr. Freret, Sécretaire Perpétuel de cette Académie, lut pour Mr. Bonamy, un Mémoire tiré de piéces originales, concernant la diſgrace, la retraite & la mort de Jacques Cœur, Argentier du Roi Charles VII. Que Mr. de la Bletterie fit la lecture d'un Ecrit, dans lequel il continua de prouver, par l'exemple de Caligula, que l'Empire Romain n'étoit ni patrimonial, ni héréditaire : Et que l'Abbé Bellet lut une Diſſertation pour prouver que l'ancienne *Civitas Viromandorum* étoit la Ville de Saint Quentin, & non celle de Vermand. Que le 13. l'Académie Royale des Sciences reprit auſſi ſes exercices, & tint ſon aſſemblée publique : Que Mr. de Juſſieu y lut des réflexions ſur les différentes manieres dont les Plantes ſe multiplient : Que Mr. le Monnier, l'aîné, lut un Mémoire ſur la préceſſion de l'Equinoxe & la nutation de l'axe de la Terre, avec des réflexions ſur l'obliquité de l'Ecliptique : Que Mr. du Hamel fit part du ſuccès de ſes expériences

ſur la conſervation des Bleds & en particulier du froment : Et que Mr. Caſſini de Thury termina cette ſéance par la lecture de la Préface d'un Livre qu'il va donner au public, ſur la Deſcription géométrique de la France.

AVIS.

IL y a une Etude d'un Peintre à vendre, qui renferme des Exquiſes pour ſervir à l'idée, des Eſtampes toutes choiſies & des Boſſes, avec un Cabinet de Tableaux. Ceux qui en auront envie pourront s'adreſſer au Sieur Dupuy, Ecuyer, fils du feu Sieur Dupuy, vivant Peintre ordinaire de feu S. A. R. Leopold, Duc de Lorraine & de Bar, & enſuite de Sa Maj. Polonoiſe, réſident à *Pont-à-Mouſſon*, qui leur en fera un prix raiſonnable.

Autre Avis.

LEs maladies, ce ſemble, auſquelles il convienne d'apporter des rémedes & des ſecours les plus prompts, ſont celles qui tiennent ou qui approchent de la manie, de la frénéſie, de la mélancolie, & autres ſemblables qu'on traite dans le monde & parmi le peuple de folie. On nous prie d'inſérer ici pour l'utilité publique, que les Sieurs Strolle pere & fils, le premier ci-devant Chirurgien ordinaire du feu Duc Leopold de Lorraine & de Bar, réſident à *Beaumont* entre Saint Mihiel & Pont-à-Mouſſon, & le ſecond Chirurgien au raport du Magiſtrat d'Attonchatel en Lorraine, auſſi près de Saint Mihiel, ſont très-experts en ce genre de maladie, en ayant déja guéri pluſieurs perſonnes de rang & autres qui ſe ſont confiées à leurs ſoins ; & qu'on peut s'adreſſer à eux. Gens de mérite & de probité nous ont donné cet avis pour en faire uſage.

ARTICLE

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ANGLETERRE, *en* ECOSSE, *en* HOLLANDE *& aux* PAYS-BAS, *depuis le mois dernier.*

1. *Propoſitions faites & rejettées au Parlement.*

ANgleterre. La non-acceptation de quelques articles avancés dans le Parlement, ſur les affaires préſentes d'Ecoſſe, font connoître, après celui qui fut rejetté le 3. Novembre, ainſi que nôtre dernier Journal le porte, page 408. que les choſes à l'égard du ſoûlevement, qui fait bruit dans ce Royaume, ſont à un point plus critique, & doivent être traitées plus délicatement que bien des eſprits livrés à leurs idées particuliéres ne peuvent le penſer. Car c'eſt l'ouvrage le plus ſérieux de la Cour & des deux Chambres. Il abſorbe preſque toutes leurs autres conſidérations, & il ſemble qu'on n'ait plus des forces de terre & de mer, & la Nation des tréſors, que pour être employés à diſſoudre l'entrepriſe formée en faveur de la Maiſon de Stuard. La ſeconde propoſition qui excita des débats ſur ce ſujet fut faite le 8. du même mois dans la Chambre des Communes par Mr. Hume Campbell, frere du Comte de Marchmont. Elle tendoit à établir un Commité pour examiner « par quelle faute, « ou par la négligence de quelles perſonnes, la « rébellion qui s'étoit manifeſtée en Ecoſſe, « n'avoit point été diſſipée dans ſon commencement, puiſqu'on auroit pû ſe flatter d'y réüſſir, « ſi l'on avoit pris à tems les meſures néceſſaires pour empêcher qu'elle ne fît de plus grands « progrès. » Mr. Campbell fut ſecondé dans cette propoſition par Mr. Pitt, qui inſiſta beaucoup

ſur

ſur la néceſſité de cet examen, ajoûtant « que » les premiers avis des deſſeins formés en fa» veur du Prétendant, avoient été tellement con» firmés, qu'on n'avoit pû avoir aucun doute » ſur la réalité du projet, ni ſur les intelligen» ces que ſes adhérens avoient pratiquées en » Ecoſſe. »

Il y eut de fortes objections faites à ce ſujet. On y obſerva que quoique la propoſition fût juſte en elle-même, la circonſtance où on la faiſoit, ne permettoit point de s'y arrêter, puiſque ce ſeroit perdre, à de longues diſcutions, un tems que l'on pouvoit employer avec plus de ſuccès, en s'appliquant à arrêter les progrès du mal, & en renvoyant à un tems plus libre & plus convenable, l'examen qui venoit d'être propoſé. Ainſi cette propoſition fut rejettée à la pluralité de 194. voix contre 112. Trois jours après la Chambre des Communes réſolut d'accorder au Roi, un million 298. mille 100. livres ſterlings, pour l'entretien de 49. mille 299. hommes de troupes pendant l'année préſente 1746. outre 64. mille 390. livres ſterl. pour la paye de treize Régimens d'Infanterie, que divers Seigneurs ont mis ſur pied, & 13. mille 176. livres ſterl. pour la paye de deux nouveaux Régimens de Cavalerie. On a accordé de plus, ſuivant une réſolution des Communes priſe le 15., trente-cinq mille 951. livres ſterlings pour la paye de vingt Compagnies non-régimentées qui ont été levées à l'occaſion des troubles en Ecoſſe : Et le 17. il fut arrêté, que le nombre des troupes de Marine ſeroit, pendant cette année, d'onze mille 50. hommes, pour leſquels on accorderoit 206. mille 258. livres ſterlings.

Voilà ce que le Parlement a accordé au Roi pour

pour le ſervice de l'année qui commence ; & voici encore une propoſition qu'on y lut le premier Decembre ſur les affaires d'Ecoſſe, & qui ne fut pas plus acceptée que les deux autres, quoiqu'il y eut peu de Seigneurs Ecoſſois qui aſſiſtaſſent cette fois-ci aux délibérations, à cauſe d'une défenſe qui leur en a été faite par le Prétendant, ſous peine de confiſcation de leurs biens. Cette derniere propoſition alloit à ce qu'il fût préſenté une Adreſſe au Roi, « pour lui repréſenter la grande importance & l'extrême néceſſité qu'il y avoit dans cette conjoncture critique, d'aſſûrer davantage la ſupériorité de la Grande-Bretagne par mer, afin de pouvoir protéger plus efficacement la navigation & le commerce des Sujets de Sa Majeſté, & d'être en état de fruſtrer & de confondre entiérement tous les efforts que les ennemis de la Réligion & de la Liberté de ce Royaume pourroient former en faveur d'un Prétendant Papiſte à la Couronne de la Grande Bretagne, & pour offrir au Roi l'avis de ſes Communes, afin qu'il donnât ſes ordres pour renforcer & augmenter les forces navales de la Grande-Bretagne, en effectuant cette augmentation de la maniere que Sa Maj. jugeroit être la plus propre à conduire aux grandes fins que l'on ſe propoſoit, & pour l'aſſûrer que la Chambre, tant ſur les états qui ſont devant elle, que ſur ceux qui lui ſeroient remis, accorderoit avec joye les Subſides qui ſeroient jugés néceſſaires à cet effet. » Divers Membres firent remarquer ſur cette propoſition, que quelqu'avantageuſe qu'elle parût d'abord, à ne la conſidérer que dans un ſens, elle pourroit être ſujette à bien des inconvéniens ; de façon qu'après de grands débats, on

la

la rejetta à la pluralité de 81. voix contre 36. Mais non-obſtant cela, l'Amiral Martin a fait voile de *Plymouth* avec une nombreuſe Eſcadre de Vaiſſeaux de guerre, pour donner la chaſſe aux Armateurs François, qui infeſtent la *Manche*, & où ils ont fait pluſieurs priſes conſidérables. On doit penſer que cet Amiral ſe portera auſſi en oppoſition à l'arrivée d'une petite Eſcadre Françoiſe, qu'on apprend être partie de *Dunkerque* le 26. Novembre, ſous les ordres du Lord Drummond, frere du Duc de Perth, & ayant à bord 15. à 16. cens hommes, conſiſtant dans le Régiment Royal-Ecoſſois, & cinq cens hommes par Compagnie, tirés des autres Régimens Ecoſſois & Irlandois qui ſont au ſervice de France, avec des proviſions de diverſes eſpéces.

Ecoſſe. Comme l'événement des troubles préſens de ce Royaume, ne tiendra pas, à pluſieurs égards, la moindre place dans l'Hiſtoire du tems, & qu'il fait toute l'attention de la préſente ſéance du Parlement d'Angleterre, on a cru devoir raporter les propoſitions, quoique toutes rejettées, qui y ont été faites juſqu'ici ſur ce ſujet. On peut s'attendre à d'autres piéces de pareille nature avant la ſéparation des deux Chambres; & auſſi que la Cour ſe portera à l'exécution des meſures les plus vigoureuſes pour ſe ſoûtenir dans ſon ſyſtême, puiſque le ſoûlevement qu'elle a à étouffer, s'étend de plus en plus, & que les Mécontens, ayant le fils aîné du Prétendant à leur tête, ont paſſé la frontiere, ſont entrés en Angleterre, & ſe ſont emparés de la Ville & du Château de *Carliſle*.

Occupés des préparatifs de leur marche, ils n'ont commencé que le 13. Novembre de quitter les environs, d'*Edimbourg*, munis d'artillerie, d'armes,

d'armes, de munitions, d'argent qu'ils avoient exigé encore de *Glaſcow* & autres Places, de celui qui leur étoit venu à bord de quelques Bâtimens Eſpagnols, & renforcés par divers Corps levés dans les diverſes Tribus d'*Ecoſſe* : car nombre de Seigneurs & Gentilshommes en avoient encore amenés de tout s parts, bien équipés, & bien montés, outre que des diverſes Provinces, une foule de Gentilshommes ſont venus tous montés ſe ranger ſour les Etendarts du Prince Charles-Edoüard. Leur avant-garde, compoſée de deux Corps de Montagnards, s'étant donc miſe en mouvement le 13., s'avança par *Peebles* dans la route qui conduit à *Carliſle*, où elle s'accrut ſubitement juſqu'à cinq mille hommes, qui conduiſoient avec eux, outre les trains d'Artillerie, 150. chariots de bagage. Cette colonne eſt commandée par le Duc de Perth, Général en chef, & les Lords George Murray, Elicho & Pitsligo. Trois autres colonnes, dont la principale étoit ſous le commandement immédiat du fils du Prétendant, prirent le même chemin, par *Lauder*, *Selkirk*, *Hawick* & *Kelſo*, où elles ont paſſé ſucceſſivement la *Tweed*, & continué enſuite leur marche par *Jedebourg* vers *Carliſle*, ayant laiſſé *Berwick* ſur leur gauche. Le 22. le Prétendant, à la tête de ſa colonne, marcha ſur *Brampton* & *Penrith*, dans le deſſein apparent de s'avancer à *Kendale*, & de pouſſer juſqu'à *Lancaſter*. Mais étant retourné le 24. du côté de *Carliſle*, il fit inveſtir cette Ville le jour ſuivant, & les Habitans des environs furent obligés d'aſſiſter ſes troupes à mettre leur canon en batterie; ce qui ayant été exécuté, la Ville ſe rendit le 26. à dix heures du matin par une Capitulation ſignée par les Magiſtrats, qui, pour prévenir tout deſordre

II. *Les Mécontens arrivés en Angleterre.*

dre ou pillage, ſe ſont engagés à payer une contribution de deux mille livres ſterlings. Un Colonel qui y commandoit s'étoit mis avec ſa Garniſon dans le Château, très-réſolu de ſe bien défendre; mais cette Garniſon, compoſée de peu de troupes réglées, & la plus grande partie de Miliciens qui ont refuſé de le ſeconder, il prit, le premier Decembre, le parti de ſe retirer, pour ne pas ſe voir contraint de paſſer à des conditions baſſes qu'il appréhendoit. Cependant les troupes réglées ont obtenu une compoſition honnorable, mais la milice a été deſarmée : Et c'eſt ainſi que le Château de *Carliſle* s'eſt rendu aux Mécontens, qui y ont trouvé vingt piéces de canon, mais encloüées, des armes pour 1500. hom. 80. barils de poudre, & beaucoup d'autres munitions de guerre & de bouche. Ils y ont proclamé le Prétendant, comme ils l'avoient fait juſques-là dans tous les endroits par où ils avoient paſſé.

Pendant cette expédition, le Prétendant s'eſt remis en marche du côté de *Kendale*, répandant dans les lieux de ſon paſſage de nouveaux Manifeſtes, ſignés *Jacques R.* & par leſquels il exhortoit les Anglois à ſe déclarer pour la Maiſon de Stuard; & dans l'eſpérance de trouver auſſi, dans ce Royaume, un parti diſpoſé à ſe déclarer en ſa faveur, il paroiſſoit réſolu de tout riſquer, & de périr plûtôt les armes à la main, que de ne pas pouſſer ſon entrepriſe auſſi loin qu'il lui ſeroit poſſible. On lui dit à préſent près de 30. mille hommes, tandis qu'à la Cour de *Londres* on ne lui en donne pas 16. mile, & que cette Cour compte de recevoir inceſſamment la nouvelle que tous ſes efforts ſe ſeront tournés contre lui-même : Car le Général Wade a cru devoir attendre,

attendre, avant de ſe mettre en mouvement pour le combattre, qu'il ſe fût avancé en Angleterre, pour lui couper la retraite en *Ecoſſe*. Ce Général, auſſi-bien que le Comte Maurice de Naſſau, ſe ſont tenus à cet effet près de *Newcaſtle* juſqu'au 27. Novembre, qu'ils ſe ſont enfin mis en marche avec les troupes Angloiſes & Hollandoiſes vers l'Armée des ſoûlevés Ecoſſois, tandis que le Général Ligonier avec un Corps d'onze Régimens d'Infanterie, trois de Cavalerie, & quelques Eſcadrons de Dragons, troupes depuis peu levées, a marché auſſi pour ſeconder les opérations des deux premiers. Comme ces Généraux ont environ 35. mille hõmes ſous leurs ordres, y compris 7. Régimens d'Infanterie & 3. de Dragons arrivés de *Flandres*, & qu'ils marchoient en force, õn croyoit qu'ils en viendroient d'abord aux mains, & que l'action ſeroit meurtriere, d'autant que les ſoûlevés ont témoigné juſques-là beaucoup d'intrépidité, & qu'ils n'ont point héſité de s'avancer en *Angleterre* pour y riſquer le combat. Mais les choſes ont changé depuis.

La Ville de *Penrith* a été ſommée par les troupes du Prétendant de recevoir dix mille Fantaſſins, & 350. chevaux qui s'avançoient pour s'en rendre maîtres. Tout eſt d'ailleurs dans une agitation & dans une criſe extraordinaire dans ces quartiers; quoiqu'en *Ecoſſe* il y a préſentement un Corps détaché aux ordres du Comte de Loudoun, compoſé de Montagnards bien intentionné pour la Cour; que la plûpart des Villes ſont réoccupées par les troupes du Roi & bien fournies, & qu'*Edimbourg* ſe retrouve avoir une Garniſon des mêmes troupes. Le Lieutenant-Général Handaſyde s'étant mis d'abord en marche de *Berwick*, a repris poſſeſſion de cette Capitale de l'Ecoſſe avec le Général Gueſt qui s'étoit retiré

dans le Château, ce qui eut lieu peu de jours après que le jeune Prétendant s'en fut éloigné; & le 24. on y conduiſit Mr. Donald Macdonald un des premiers Miniſtres de ce Prince, qui avoit été arrêté le 23. par les habitans de *Leſmahagoe*, dans le tems qu'il ſe rendoit à ſon Armée. On a enlevé à ce Seigneur pluſieurs papiers dont il y en a, dit-on, d'importance. Ceux du Prétendant imprimés & ſignés *Jacques R.* & qui ont été répandus tant en *Ecoſſe* qu'en *Angleterre*, on aprend qu'ils ont été brulés à *Londres* par la main du Bourreau, conformément à une réſolution priſe à ce ſujet dans le Parlement d'Angleterre.

HOLLANDE ET PAY-BAS.

Hollande. Les troupes Angloiſes arrivées des Pays-Bas Autrichiens aux environs de *Willemſtatt*, où elles avoient eu ordre de s'arrêter, ayant eu depuis quelques ſemaines celui de continuer leur route vers l'*Angleterre*, y ſont arrivées; & font dans l'Armée Britannique cette augmentation qui lui étoit néceſſaire pour aller aux Mécontens d'Ecoſſe. Et ce qu'il y a encore de troupes de la même Nation dans les Pays-Bas, retourne également en Angleterre. Mais il n'en eſt pas de même de celles de cette République qu'on compte devoir y être de beaucoup renforcées la campagne prochaine, par une augmentation projettée, & qui entre dans les délibérations préſentes de l'Etat.

Cette augmentation, doit être de trente mille hommes, tant par des Régimens de nouvelle levée, qu'en prenant des troupes Allemandes à la ſolde des Etats Généraux. Ce qui feroit voir, que quoiqu'on travaille à *La Haye* à faire pancher les affaires des Puiſſances qui ſont en guerre vers

un

un accommodement général, on ne penſe point d'y parvenir de ſi-tôt. On ne croit pas non plus, que quelque ſoit l'eſpéce de reſſentiment que la France à témoigné de l'envoi en Angleterre des troupes de la Capitulation de *Tournay*, il en doive réſulter une rupture avec cette Couronne, puiſqu'elle n'a plus rien fait repréſenter depuis la réponſe de l'Etat raportée dans notre dernier Journal, au Mémoire que l'Abbé de la Ville avoit préſenté ſur ce ſujet à L. H. P. mais qu'elle s'eſt contentée d'envoyer à ſon tour au Prétendant un convoi de ſes troupes parti de *Dunkerque*, pour l'aider contre les troupes combinées d'Hollande & d'Angleterre. On eſt au contraire dans la penſée que l'Abbé de la Ville ſera dans peu de retour à *La Haye*, n'étant allé à ſa Cour, comme on le prétend, que pour y faire raport de bouche de certaines ouvertures qui lui avoient été faites, & qui pourroient conduire les affaires générales à une compoſition amiable, ſi l'on n'entrevoyoit d'ailleurs toute difficulté à cet égard, par des ſacrifices dont on s'attend que la France fera la demande.

Le retour de Mr. de la Ville effectuera peut-être le départ de Mr. Saladin d'Onex, Sindic de la Compagnie des Indes de France, qui eſt venu à La Haye réclamer les trois Vaiſſeaux de cette Compagnie, l'*Hercule*, le *Jaſon* & le *Danthin*, ainſi que leur cargaiſon, pour leſquels l'Abbé de la Ville avoit déja préſenté deux Mémoires aux Etats Généraux. Nous en avons donné un dans notre Recuëil du mois de Novembre dernier, après y avoir montré que ces trois priſes ont été faites par des Vaiſſeaux Anglois, & venduës au Gouverneur de *Batavia*, pour le ſervice de la Compagnie Hollandoiſe des Indes.

Ici

Ici nous montrerons la teneur d'un Mémoire de Mr. Saladin d'Onex ſur la même matiere : Car l'affaire des priſes pouvant avoir des ſuites, il eſt bon d'en tout raporter, ſur tout lorſqu'on fonde ſa cauſe ſur les Traités, comme le fait le Sindic François, & qu'il les allégue de la maniere ſuivante dans la réclamation des trois Vaiſſeaux de ſa Nation.

I. *Répréſentation ſur l'achat de trois Vaiſſeaux François.*

L'article XI. du Traité de 1739. (remarque-t-il dans ſon Mémoire) eſt tiré mot-à-mot d'après l'article XII. du Traité d'Utrecht, qui eſt lui-même tiré mot-à-mot d'après l'article XXIII. du Traité de 1662. C'eſt ce Traité de 1662. qui a admis, à quelques égards, une diſtinction de l'*Inde* à l'*Europe*. C'eſt donc à ce même Traité qu'il faut remonter ; c'eſt-à-dire, pour diſcerner ſi cet article XXIII. qui prohibe l'entrée des Ports des deux Puiſſances aux Vaiſſeaux qui auroient fait des priſes ſur les Sujets de l'une ou de l'autre, eſt dans le cas de la régle générale qui comprend le dehors comme le dedans de l'*Europe*, ou s'il eſt dans le cas de l'exception & de la limitation au-dedans de l'*Europe* ſeulement.

Voici ce que porte le premier article du Traité de 1662.

Il y aura à l'avenir entre le Roi & ſes Succeſſeurs Rois de France & de Navarre, & ſes Royaumes d'une part, & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas d'autre, & leurs Etats & Terres appartenantes, & leurs Sujets réciproquement, une ſincére, ferme & perpétuelle amitié & bonne correſpondance, tant par Mer que par Terre, en tout & par tout, tant dehors que dedans l'Europe.

Et voici ce que porte le ſecond :

De plus il y aura entre Sa Majeſté & ſes Succeſ-

ſeurs

ſeurs Rois de France & ſes Royaumes, & leſdits Seigneurs Etats-Généraux & leurs Etats & Terres appartenantes, une Alliance étroite & fidéle confédération pour ſe maintenir & ſe conſerver mutuellement l'un l'autre en la tranquillité, paix, amitié, & neutralité, par mer & par terre, & en la poſſeſſion de tous les droits, franchiſes & libertés dont ils joüiſſent, ou ont droit de jouir, ou qui leur ſont acquis, ou qu'ils acquerront par les Traités de paix, d'amitié & neutralité, qui ont été faites ci-devant, & qui ſeront faites ci-après, conjointement & de commun concert avec des autres Rois, Républiques, Princes & Villes : Le tout pourtant dans l'étenduë de l'Europe ſeulement.

La ſeule lecture de ces deux articles ſuffit pour en fixer le ſens & l'étenduë, & pour ôter toute ambiguité. L'on voit évidemment que ſi les deux Puiſſances Contractantes jugerent à propos de borner à leurs Poſſeſſions d'Europe, la garantie mutuelle qu'elles ſe promettoient, elles n'en furent pas moins réſoluës à vouloir que les effets de la bonne amitié & de la bonne correſpondance entre les deux Nations s'étendiſſent d'un bout du monde à l'autre. De là vient que les Sujets reſpectifs, entre leſquels doivent ſe répandre les fruits de cette harmonie, ſont nommés & introduits comme Parties contractantes dans ce premier article. De là l'énergie des mots qui ſont employés pour en caractériſer l'étenduë. *Tant par mer que par terre, en tout & par tout, Tant au dehors qu'au dedans de l'Europe.* De là enfin le mot *pourtant* eſt employé dans le ſecond article qui borne la garantie de l'*Europe* ſeule, pour ajouter une nouvelle force aux termes qui avoient ſervi à énoncer l'étenduë preſcrite dans l'article premier.

Ce Traité de 1662. renferme un ſecond point qui eſt limité à l'*Europe*, ſavoir, celui de la liberté du commerce. Et la raiſon en eſt évidente : Les Compagnies des *Indes* étant déjà formées, & en poſſeſſion du commerce excluſif de ces Contrées, leurs Souverains ne pouvoient plus le communiquer aux ſujets l'un de l'autre. Il fallut donc bien en faire dès-lors la réſerve expreſſe. C'eſt-là le fondement de ce qui fut arrêté par l'article XIX. du Traité de 1662. *Les ſujets & habitans des Pays de l'obéïſſance de S. M. & deſdits Seigneurs Etats-Généraux vivront, converſeront, & fréquenteront les uns avec les autres en toute bonne amitié & correſpondance, & jouïront entre-eux de la liberté du commerce & navigation dans l'Europe, en toutes les limites des Etats de l'un & de l'autre, de toutes ſortes de marchandiſes & denrées dont le commerce & tranſport n'eſt défendu généralement & univerſellement à tous, tant Sujets qu'Etrangers, par les loix & ordonnances des Etats de l'un & de l'autre.*

Que des Pirates aux Indes comme en Europe viennent à y faire la moindre capture, non ſeulement les Ports reſpectifs ne doivent leur donner aucun azile ni retraite. Ils doivent au contraire les châtier, leur enlever leurs priſes & les rendre à elles-mêmes. Des Vaiſſeaux ayant commiſſion d'un Prince ne ſont pas traités de la même maniere. On n'a pas le droit de leur enlever leurs priſes : Mais s'ils s'en déſaiſiſſent eux-mêmes, ſi les priſes ſe trouvent en nature hors de leurs mains, elles rentrent dans leur liberté naturelle. Elles ſe révendiquent elles-mêmes. Les Ports de la Nation amie où elles ſe trouvent, repréſentent pour elles les propres Ports de leur Souverain. Elles ſe retrouvent libres dans les uns com-

comme dans les autres. Les Traités ne ſemblent faits que pour exprimer cette parfaite égalité : Et ce ne ſeroit pas en faiſant valoir un achat inſoutenable, qu'on pourroit éluder une juſte reſtitution. Veut-on ſavoir quel eſt le traitement que méritent ceux qui ſe laiſſent aller à la tentation d'acheter des Vaiſſeaux amis, de l'ennemi qui s'en ſeroit emparé ? il n'y a qu'à ouvrir les Traités faits entre la République même & l'Angleterre.

Et ſi par rencontre quelques ſujets de S. M. ou deſdits Seigneurs Etats Généraux, ſoit par permutation ou échange, ou par quelqu'autre maniere que ce ſoit, ont eu quelque Vaiſſeau ou Marchandiſe de l'un ou l'autre des Sujets, les ſuſdits Sujets ſeront en ce cas obligés de rendre, ſans aucun délai, ledit Vaiſſeau ou leſdites denrées ou marchandiſes aux propriétaires. Et ce ſans aucun dédommagement ou reſtitution de l'argent donné ou promis pour leſdits effets, pourvû qu'ils puiſſent juſtifier pardevant le Conſeil de S. M. ou pardevant leſdits Seigneurs Etats Généraux, qu'ils en ſont propriétaires.

Envain objecteroit-on que c'eſt dans un Traité de la République avec une autre Puiſſance, que cette peine ſe trouve prononcée. En matiére de délits, de punitions, & de réparations, toutes les Nations policées adoptent à peu près les mêmes principes. Toutes en cela ſe propoſent le même but, qui eſt de favoriſer le commerce honnête de leurs ſujets & de leurs Alliés, & de contenir dans de juſtes bornes les entrepriſes que des vûës intéreſſées ne font que trop ſouvent hazarder. Lorſque des Nations ſont d'accord entr'elles ſur la bonne amitié & ſur la bonne correſpondance qu'elles ſe ſont voüées, lorſqu'il eſt convenu *qu'elle s'exercera tant par mer que par*

terre, en tout & par-tout, tant au-dehors qu'au-dedans de l'Europe, il ne ſauroit plus reſter d'incertitude ſur la maniere dont les contraventions doivent être réparées.

Tel eſt le Mémoire de Mr. Saladin d'Onex, Sindic de la Compagnie des Indes de France, ſur les trois Vaiſſeaux achetés pour le ſervice de la Compagnie Hollandoiſe. Il y a donné depuis peu une addition, & c'eſt un nouvel Ecrit public de ſa part, & dans lequel il fait encore diverſes obſervations par raport aux Traités.

II. *Situation des affaires de l'Electeur Palatin.*

La ſituation où ſe trouvent les ſujets de l'Electeur Palatin par raport aux quartiers que les troupes de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Boheme, ont pris chez eux, & les ſommes demandées de leur Pays, ont occaſionné de fortes rémontrances en plaintes aux Etats Généraux, de la part de S. A. E. Palatine, pour les ſupplier de faire à la Cour de *Vienne* les repréſentations convenables afin que les Etats de ce Prince ſoient délivrés de ces quartiers & de ces contributions. Mr. d'Elſacker qui fit ces plaintes pour ſon Maître, les ayant renouvellées depuis peu, par un Mémoire ſur l'aparence du même événement pendant cet hiver, le Baron de Reiſchach, Miniſtre de l'Impératrice-Reine, a été invité à une conférence, dans laquelle on lui a communiqué le Mémoire du Miniſtre Palatin, en le priant de le faire parvenir à ſa Souveraine, & de lui faire connoître en même-tems, combien les Etats Généraux verroient avec plaiſir, que l'on pût trouver quelque moyen de raprocher les choſes entre la Cour de *Vienne* & celle de *Manheim*, pour que cette derniere ne prît point des réſolutions qui interrompiſſent la tranquillité de l'Empire, & qu'au contraire l'on pût voir renaître une par-

parfaite intelligence entre les deux Cours. Mais ſur les repréſentations que L. H. P. on fait faire en leur particulier à l'Impératrice-Reine, par leur Miniſtre à *Vienne*, de même que ſur d'autres remontrances qu'on fait y avoir été faites par d'autres Puiſſances, on a reçu la réponſe de S. M. Imp. « Qu'il ne dépendoit que de l'Electeur » Palatin de faire ceſſer l'incommodité qu'il » ſouffroit des quartiers d'hiver & des contri- » butions dont il ſe plaignoit : Qu'elle avoit » déja requis pluſieurs fois ce Prince, dans les » termes les plus amiables, de concourir avec » les autres Princes & Etats de l'Empire, dans » les meſures qui avoient été jugées convenables » & ſalutaires pour le bien de l'Allemagne : Mais » que loin d'y avoir aucune attention, il avoit » perſiſté dans ſa conduite précédente, & dans » les engagemens qu'il avoit avec une certaine » Cour : Que de plus, il avoit refuſé de join- » dre ſon ſuffrage à celui des autres Etats de » l'Empire, en faveur du Prince qui avoit été » appellé à la Couronne Impériale : Que la » même conduite & le même refus continuant » de ſubſiſter, il ne pouvoit donc y avoir au- » cune raiſon pour Elle, d'en agir d'une ma- » niere différente envers ce Prince ; mais qu'auſſi- » tôt qu'il ſe détermineroit à adopter des prin- » cipes convenables à ſon intérêt propre & à » celui de l'Empire, Elle ſe feroit un plaiſir de » donner des preuves de l'égard qu'elle a tou- » jours pour les repréſentations des Puiſſances » amies. »

Enſuite de cette réponſe, on reçut à *La Haye* la nouvelle que des Commiſſaires de la Cour de Vienne s'étoient rendus dans les Duchés de *Neubourg* & de *Sultzbach*, & y avoient ſignifié aux

Régences de l'Electeur Palatin « Que S. M. Imp. » avoit réſolu d'y envoyer un Corps de ſes » troupes en quartier ; qu'ainſi l'on devoit » préparer toutes choſes pour les recevoir, & » amaſſer la quantité de vivres néceſſaires pour » leur ſubſiſtance : Qu'à cet effet les Baillifs de » campagne étoient requis d'exiger de leurs Bail- » lages une avance de ſix mois, ſur les contri- » butions ordinaires : Et que faute par ces Ré- » gences de ſe conformer exactement à ce qui » leur étoit preſcrit ſur ce ſujet, on ſeroit obli- » gé d'avoir recours à d'autres moyens, & d'em- « ployer la voye d'exécution militaire.

On a cru devoir ramaſſer dans cet article ce qui concerne l'Electeur Palatin, puiſque les principales remontrances à ſon égard, ont été faites à la Cour de Vienne par les Etats Généraux, enſuite de la conférence à laquelle le Miniſtre de cette Cour avoit été invité. On a publié depuis, que comme les Duchés de *Neubourg* & de *Sultzbach*, déja peu riches d'eux-mêmes, ont été ruinés par des marches de troupes, épuiſés par de longs ſéjours, & endettés par des contributions ; & que les Régences ſont extrêmement embarraſſées dans cette conjoncture, l'Electeur Palatin pourroit bien ſe déterminer enfin, ſous de certaines conditions, à reconnoître l'élection de l'Empereur, & à s'accommoder ſur ſes différends avec la Cour de Vienne, pour délivrer, par une telle réſolution, ſes Etats de l'incommodité qu'ils ſouffrent. Mais l'effet ne s'enſuit pas.

III. *Notifications faites par les Miniſtres de Pruſſe & de Saxe.*

Mr. d'Ammon, Miniſtre de Pruſſe, ayant reçu des dépêches de ſa Cour qui lui donnent un détail d'avantages que le Roi ſon Maître a remportés dans la *Luſace*, & des ſuites de ces avantages, il en a donné part aux Seigneurs Etats Généraux.

Le

néraux. Le Général de Debroſe, Envoyé Extraordinaire du Roi de Pologne Electeur de Saxe, a d'un autre côté reclamé, depuis ces événemens, le ſecours qui lui a été promis par l'Article VII. du Traité de *Varſovie*, dans le cas où ſes Etats viendroient à être attaqués : Et l'on apprend de *Londres* que le Baron de Hohberg, Miniſtre de Saxe à la Cour Britannique, y a fait la même réquiſition, quoiqu'il puiſſe s'attendre au moins à un délai à cette occaſion, à cauſe de la guerre intestine qui trouble actuellement la *Grande Bretagne*. Car à ce que nous avons raporté ci-deſſus à l'article d'*Angleterre*, des troubles de ce Royaume & des progrès qu'y fait le fils du Prétendant, il y a à ajouter ce qui ſuit, ſavoir :

IV. *Suite de l'Article d'Ecoſſe.*

» Que ce Prince arriva le 3. Décembre à *Pentith* avec ſon Régiment des Gardes, y ayant » été précédé, le premier du même mois » par la plus grande partie de ſes troupes, » dont il n'étoit reſté qu'une centaine d'hommes à *Carliſle* : Que ſon avant-garde, prit le » 3. des quartiers à *Kendale*, & ſe remit en marche le jour ſuivant vers *Lancaſtre*, où elle arriva le 5., & le Prétendant le 6. avec ſon Corps : Que le général Wade s'étant mis en marche » le 27. Novembre des environs de *Newcaſtle* » avec les troupes Angloiſes, pour livrer combat aux Mécontens, & ayant trouvé les chemins impraticables par la grande quantité de » neige dont ils étoient remplis, il étoit retourné à *Newcaſtle*, après la tenuë d'un Conſeil de guerre ; mais qu'il avoit dû ſe remettre » en marche le 6. Décembre par une route différente de la premiere, pour s'avancer contre » les Soûlevés : Que depuis l'arrivée de ces derniers

» niers dans le Comté de *Lancaſtre*, la Cour de » *Londres* avoit ordonné au troiſiéme Bataillon » des Gardes à pied & au Régiment de Dragons » du Lord Cobham, de ſe mettre en marche pour » aller renforcer le Corps du Général Ligonier : » Et que le Duc de Cumberland s'eſt mis le 7. » en route pour commander en chef toutes les » troupes deſtinées à agir contre le Prétendant. »

Ces derniers avis venus d'Angleterre, ſont accompagnés de celui d'une capture qui a cauſé bien de la joye à la Cour de Londres. Cette capture faite par le Vaiſſeau de guerre Anglois le *Sherneſs*, conſiſte en un Armateur de *Dunkerque* nommé le *Soleil*, qui fut amené le 6. à *Deal*, & qui avoit été pris dans ſa route pour ſe rendre à *Montroſs* ſur la côte d'*Ecoſſe* : Qu'il avoit à bord vingt Officiers Irlandois, Ecoſſois & François & ſoixante Bas-Officiers ou Soldats : Et que parmi les Officiers ſe trouvoit un des fils du feu infortuné Comte de Derwenwater, lequel a eu la tête tranchée ſous le régne précédent, pour avoir favoriſé en 1715. l'entrepriſe du Prétendant.

Ce qu'il y a à raporter des *Pays Bas*, ſe réduit à quelques courſes des François pour lever des contributions ; & que d'autre part, on a poſté en différens endroits des Détachemens de compagnies franches & de Huſſars Bavarois, pour s'y oppoſer.

Que le 19. Novembre 56. Soldats François du Régiment de Graſſin, furent conduits à *Bruxelles*, ayant été pris la veille par le Colonel Cornabé, Ajudant Général du Prince de Waldeck, dans un Village du côté d'*Ath* appellé *Marienſart*, après que le Détachement dont ils faiſoient partie, eut été battu & mis en fuite. Ces priſonniers ont été conduits enſuite, avec une eſcorte,

juſques

juſques ſur le territoire de France, où i's ont été rançonnés, conformément au Cartel que l'on eſt convenu d'obſerver entre les deux Armées.

Que la Citadelle de *Tournay* eſt entiérement raſée, les François n'y ayant laiſſé qu'une partie du rempart pour continuer de ce côté-là les fortifications de la Ville.

Que la préſence du Prince de Waldeck ayant été jugée néceſſaire à *La Haye*, à cauſe des meſures qu'on vouloit y concerter, par raport à la ſureté des Pays-Bas, il étoit parti de *Bruxelles* le 9. Décembre avec la Princeſſe ſon Epouſe, & étoit arrivé le 13. à *La Haye*.

Qu'on avoit conduit à la Citadelle d'*Anvers* le Colonel Macdonald Ecoſſois, pour s'être exprimé, dans une aſſemblée, en des termes qui ont offenſé le Prince de Waldeck; & qu'il devoit y reſter juſqu'à ce que la Cour de *Vienne*, où l'on avoit envoyé un Exprès, eut ordonné ſur la ſatisfaction à faire au Prince de Waldeck.

Que le Comte de Sade, qui a été détenu pendant quelque-tems, priſonnier à *Anvers*, a été relâché ſur ſa parole, & eſt parti pour *Paris*.

Que le reſte des troupes Angloiſes, qui ont fait la campagne en ces Pays, repaſſant la mer, les Etats Généraux les remplacent par les leurs; & qu'une partie de celles de France ſe rend dans les *Trois Evêchés*, avec un nombre conſidérable qui y arrive auſſi d'*Alſace*.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. *Suite des opérations de l'Armée des trois Couronnes.*

LEs opérations de l'Armée des trois Couronnes de France, d'Eſpagne & des deux Siciles, ne ſe ſont point bornées pour cette campagne, comme on le croyoit, à la priſe d'*Alexandrie*

xandrie & de *Valence*, qui a été ſuivie de celle de la Ville d'*Aſti*, puiſque l'Infant Don Philippe, voulant continuer à profiter de ſa ſupériorité ſur les troupes combinées d'Autriche & du Piémont, a fait attaquer de ſuite la Citadelle d'*Aſti*, qui s'eſt renduë le 18. Novembre, après un ſiége de quatre jours, pendant lequel les aſſiégeans ont perdu près de deux cens hommes. La Garniſon de ce Château compoſée de 250. hommes, a été faite priſonniere de guerre. Mais des Miliciens qui y étoient joints, ont eu la liberté de retourner chez eux. De-là les Eſpagnols & les François ont fait avancer un Détachement vers *Verruë*, pour s'en emparer auſſi, & l'on aſſure qu'ils s'en ſont auſſi rendus maîtres. Le gros de leur Armée, après la priſe de *Valence*, s'étoit mis en marche pour aller attaquer vingt Bataillons de l'Armée du Roi de Sardaigne qui étoient au-delà du *Pô* pour couvrir *Caſal*; mais il n'a pas été attendu, dans la crainte que la crüe des eaux, arrivée par de groſſes pluyes qui avoient fait ſortir le fleuve de ſon lit, n'emportât un pont de communication qu'il y avoit. Ainſi ce Corps de vingt Bataillons, quoique bien retranché & bien pourvû d'artillerie, fut retiré pour n'être pas coupé, & rejoignit l'Armée combinée, ſans aucune perte. Mais les pluyes continuant, Sa Majeſté Sardaignoiſe s'eſt vûë obligée de ſortir de ſon Camp *del Popolo*, & d'en aller prendre un autre à *Trein*, avec dix Bataillons qui étoient à *Caſal*. La Cavalerie & l'Artillerie camperent d'abord à *Villeneuve*, l'Infanterie Impériale-Autrichienne à *Ballezola*, partie de celle de Piémont à *Moran*, & les jours ſuivans toute l'Armée, excepté ce qui ſe mit à *Trein*, ſe cantonna depuis ce dernier endroit juſqu'à *Chivas*, & depuis *Quiers* juſqu'à *Villeneuve* d'*Aſti*.

d'Aſti. Six Bataillons Impériaux aux ordres du Général Leutrum & beaucoup de Milices ont dû les joindre; & ces mouvemens ſe ſont faits pendant que le Général Pallavicini, & le Général Pertuſati n'ont point bougé avec leurs Corps ſéparés, des environs de *Cremone*, de *Lodi* & de *Pizzighitonne*, où on n'a point cherché à les inquiéter.

Les vûës des Généraux François & Eſpagnols étoient tournées d'un autre côté. Leurs troupes entrées dans *Caſal* au nombre de vingt Bataillons, après la retraite du Roi de Sardaigne, ſe diſpoſerent à en attaquer le Château, où il eſt reſté une Garniſon commandée par Mr. de Roches, qui a fait un très-grand feu de ſon Artillerie aux approches de l'ennemi. Ce Château commença d'être battu le 24. d'une Batterie de ſix piéces de canons, & le jour ſuivant d'une autre dreſſée dans la Ville, à laquelle les aſſiégés répondirent en force. Ce ſiége qu'on ne croit pas pouvoir durer long-tems, mettra vraiſemblablement fin aux opérations, parce que la ſaiſon ne permet plus guéres de ſe porter à d'autres. Auſſi l'Infant Don Philippe & le Duc de Modene ont-ils quitté *Caſal* dès le 26. qu'ils partirent pour *Plaiſance*, & toutes les troupes Eſpagnoles eurent ordre en même-tems de ſe tenir prêtes à les ſuivre; les François ſeuls devant achever la reddition du Château de *Caſal* & l'occuper, ainſi que *Valence* & *Aſti*. Depuis *Alexandrie* juſqu'à *Parme*, c'eſt où les Eſpagnols ont dû prendre leurs quartiers. Pour les Genois on les a mis dans la Ville d'*Acqui* & aux environs.

La Citadelle d'*Alexandrie* n'eſt toûjours que bloquée: Et bien munie comme elle eſt, on ne penſe point qu'elle ſera dans la néceſſité de ſe rendre

rendre ſans avoir eſſuyé un ſiége même de durée au Printems prochain. Sa Majeſté Sardaignoiſe a donné à tems ſes ſoins à cet égard. Elle n'en a pas moins fait pour *Turin* : depuis que ſes affaires prennent le train où on les voit, elle n'a pas diſcontinué d'en réparer les fortifications. On croit Sa M. à préſent retournée dans cette Capitale de ſes Etats, & l'on eſt dans la penſée qu'elle y recevra bientôt des Envoyés de France & d'Eſpagne avec des offres & des propoſitions ultérieures & plus fortes que n'ont encore fait ces Cours, pour tâcher de l'engager à ſe déſiſter du parti qu'elle a pris. Car on a des avis confirmés qu'il a été encore délibéré là-deſſus à *Verſailles* & à *Madrid*.

Genes. Cette République, en conſidération du Royaume de *Corſe* qu'elle poſſéde, & qui lui a été garanti par l'Eſpagne, la France & les deux Siciles, a obtenu de ces trois Couronnes d'être traitée à l'avenir avec les mêmes honneurs qu'on rend aux principales Républiques de l'Europe; c'eſt-à-dire, qu'au lieu de Réſidens que ces trois Puiſſances entretenoient à *Genes*, elles y enverront deſormais des Ambaſſadeurs. Voilà ce que lui vaut ſon alliance, outre les ſommes qu'elle a reçuës, & celles qui continuent, pour ainſi dire, de paſſer par ſes mains, en venant ſans ceſſe de la Cour de Madrid pour le ſervice de l'Armée à laquelle elle a fait joindre ſes troupes. Voici en même tems d'autres ſuites de la même Alliance.

Ce n'a pas été aſſez pour l'Amiral Rowley, qui commande l'Eſcadre des Vaiſſeaux de guerre Anglois qui ſont depuis le commencement de la préſente guerre dans la *Méditerranée*, de s'être porté au bombardement de toute la côte, ainſi qu'on l'a remarqué dans nos derniers Mémoires; il en a fait faire autant contre la Capitale du Royaume

Royaume de *Corſe*. Mr. Cooper, Chef d'Eſcadre a exécuté cette entrepriſe le 18. Novembre. Il s'étoit préſenté le jour précédent devant le Port de la *Baſtie* avec cinq Vaiſſeaux de guerre détachés de la grande flotte quatre Galliottes à bombes & ſix Bâtimens de charge. Ces cinq Vaiſſeaux jetterent l'ancre au Levant, à la portée du fuſil de la Forteresſe, pendant que trois autres Navires ſe rangerent au Couchant à une même diſtance, & les quatre Galliotes à bombes ſe mirent au milieu avec les autres Bâtimens. Cette Eſcadre étant ainſi rangée, Mr. Cooper en détacha une Chaloupe vers la Ville pour la ſommer de ſe rendre. Le Chevalier Mari, Commiſſaire de la République, lui fit répondre qu'il ſe défendroit juſqu'à l'extrêmité. L'Eſcadre continuant le lendemain d'être rangée en front de bandiere, & obligée, à cauſe qu'il faiſoit très-peu de vent, de faire remorquer les Vaiſſeaux de guerre, à l'aide des Chaloupes, la Forteresſe de la *Baſtie* jugea à propos de tirer la premiere pour l'éloigner. L'Eſcadre lui répondit de toute ſon Artillerie. Le feu de la Place recommença de ſuite, & fut terrible, particuliérement contre le Vaiſſeau du Commandant qui reçut dans ſon bord ſix boulets, dont l'un l'a percé de part en part. Son Pavillon a tombé juſqu'à trois fois dans la mer, & le grand mât, ainſi que le mât de mizaine ont été rompus. Ce Vaiſſeau fut ainſi mis hors d'état de ſe ſoûtenir. Mais tous les autres ne ceſſerent point de tirer, & les Galliottes jetterent une ſi grande quantité de bombes pendant près de 17. heures, que toutes les Batteries de la Forteresſe furent démontées, un grand pan de murailles renverſé, quantité de maiſons réduites en cendres, & pluſieurs autres endommagées.

Le

Le 20. au matin l'Eſcadre leva l'ancre, & fit route, dans le deſſein, à ce qu'il paroiſſoit, d'aller bombarder les autres Places de l'Iſle où il y avoit des Garniſons Genoiſes, mais il eſt allé moüiller à la rade de *Livourne*, pour s'y pourvoir d'eau & de bois, & faire radouber ſes Vaiſſeaux, qui tous, outre le Vaiſſeau Commandant, n'ont pas laiſſés d'être endommagés par le feu extrêmement vif que la Forteresſe de la *Baſtie* fit ſur eux dans le commencement du bombardement.

Les Corſes rébelles agiſſant de concert avec les Anglois, avoient favoriſé cette attaque. Il s'en étoit préſenté un Corps de 4. à 5. cens dans les environs, avant l'arrivée de l'Eſcadre Angloiſe, & ce Corps s'étant accru, ſe trouva de près de deux mille hommes lorſqu'elle parut. Le Colonel Rivatola au ſervice du Roi de Sardaigne, étoit à leur tête, & les fit avancer près de la Ville après le bombardement, ce qui porta le Chevalier Mari à profiter de la même nuit pour en ſortir avec tous les Officiers de ſa nation, & paſſer à *Genes* ſur deux Bâtimens Génois qui étoient dans le Port. Les Habitans de la *Baſtie* envoyerent, enſuite de cette retraite de leur Commandant, des députés au Colonel Rivatola, qui dreſſa avec eux une capitulation, ſuivant laquelle les rébelles ont pris dès le 21. poſſeſſion de la Ville & de la Forteresſe de la *Baſtie* & y ont proclamé S. M. Sardaignoiſe & ſes Alliés Protecteurs du Royaume de Corſe. On doit ainſi s'attendre à d'autres ſuites également fâcheuſes pour le Gouvernement de Genes, dans ce Royaume, puiſque le ſoûlevement reprend force, & qu'il y a lieu de le voir faire plus de progrès que jamais dans les circonſtances préſentes.

Cinq Tartanes Napolitaines venuës de *Sicile*, &

& qui ont relâché à *Ajaccio* en Corſe, ſont cependant arrivées à *Genes*, ſans avoir rencontré dans leur route, aucun Vaiſſeau de guerre Anglois. Des troupes Eſpagnoles qui étoient à bord de ces Bâtimens, & que le Roi d'Eſpagne avoit redemandées au Roi des deux Siciles, ſont depuis allé joindre l'Armée de l'Infant Don Philippe.

Loin d'annoncer que les quatre Vaiſſeaux Hollandois conduits à *Port-Mahon* par des Vaiſſeaux Anglois de l'Amiral Rowley, ainſi que nous l'avons raporté le mois paſſé, page 432. ſoient relâchés, leur nombre eſt au-contraire accru de deux nouveaux, qu'un des Vaiſſeaux de la même Eſcadre a encore amenés dans ce Port. L'un eſt celui d'un Capitaine nommé Pierre Van Oyen, & le ſecond celui du Capitaine Nicolas Warnars. Le premier étoit deſtiné pour les Iſles de l'*Archipel*, & le ſecond pour *Conſtantinople*. Ils ont été pris ſur les côtes de Provence. Et ce qui a autoriſé le Vaiſſeau Anglois à s'en emparer, c'eſt qu'ils étoient tous deux ſortis de *Marſeille* en dernier lieu; d'où il a jugé qu'ils étoient frétés pour le compte des François.

Veniſe. On ne s'occupe ici que des affaires du dedans, & à conſerver la neutralité qu'on a épouſée, & qu'on veut conſerver durant les troubles d'*Italie*. Le Magiſtrat de la Santé ayant reçu avis que les Vaiſſeaux de guerre Anglois, qui ont leur ſtation ſur la côte de Sardaigne, avoient conduit à *Cagliari*, Ville Capitale de ce Royaume, pluſieurs priſes venuës du Levant, & parmi les équipages deſquelles il y avoit des maladies que l'on pouvoit ſoupçonner d'être contagieuſes, il a rendu un Décret, qui ſuſpend la liberté du commrece entre les Ports de cette Republique & ceux du Royaume de Sardaigne, & ordonne que tous les Bâti-

Bâtimens qui viendront de ces derniers Ports ; enſemble les perſonnes, effets, ou marchandiſes qu'ils auront à bord, devront ſubir une quarantaine de 21. jours avant de pouvoir être admis à pratique ; que les Iſles de la côte de Sardaigne ſont compriſes dans cette quarantaine, & qu'elle s'étendra auſſi à l'égard de tous les Bâtimens qui viendront de *Gibraltar*, ou de quelqu'une des Iſles de la *Méditerranée*.

Le Marquis Fabio Scotti eſt arrivé à *Veniſe* en qualité d'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & remplace le Marquis Mari qui eſt allé auprès de l'Infant Don Philippe. Le Chevalier Tron eſt au contraire parti pour *Paris*, où il va remplir l'Ambaſſade de la République auprès du Roi de France.

Rome. Il y eut le 22. Novembre un Conſiſtoire, & c'eſt celui qui fut indiqué, après quelques difficultés qu'avoit faites le Sacré Collége de reconnoître l'élection de l'Empereur ; d'où l'on prit ſujet de croire qu'elles étoient levées. Mais le Pape n'y ayant rien déclaré ſur cette élection, il eſt aparent que les mêmes difficultés ſubſiſtent encore, quoique le Marquis de Prié, Miniſtre de la Cour de Vienne, eut eu deux audiences de Sa Sainteté, depuis ſon arrivée en cette Ville, dans leſquelles il a eſſayé de la porter à ce qu'il pouvoit en attendre, après lui avoir annoncé l'élection, ſuivant la coutume. Il n'a pas été non plus queſtion dans le même Conſiſtoire des Cardinaux réſervés *in petto*, dont nous avons fait mention le mois dernier, mais ſeulement de la préconiſation de quelques Evêques.

Le Chevalier de Saint Georges, qui reçoit toûjours très-régulierement des nouvelles des progrès de ſon fils aîné, ſe diſpoſoit, ainſi qu'on l'apprend, à lui faire une remiſe de cent mille écus

écus, mais il a contremandé les ordres donnés à ce ſujet, ſur un avis que ſes partiſans ont trouvé eux-mêmes, & chez eux, les ſommes dont ils avoient beſoin, outre celles qui leur étoient arrivées & qui leur arrivoient encore d'Eſpagne; & que de plus ils comptoient d'en aller trouver d'autres dans le Comté de *Lancaſtre* & dans la Principauté de *Galles*.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en FRANCE & en ESPAGNE, depuis le mois dernier.

France. La Cour ne jugeant pas convenable, dans les circonſtances où elle ne reconnoît pas l'Empereur, d'avoir à la Diette de l'Empire ſon Miniſtre ordinaire, qui eſt Mr. de la Noüe, il a été nommé Envoyé du Roi auprès des Cercles de l'Empire; & voici la Lettre de créance qu'on lui a remiſe, pour leur être préſentée :

Très-Chers, Bons Amis, Alliés & Confédérés.

Etant informé que vous avez jugé devoir vous aſſembler en Diette à Francfort, pour employer de concert les moyens les plus propres à maintenir la neutralité que vous avez obſervée juſqu'à préſent entre les Parties Belligérantes dans l'Empire, enſorte que vos Etats ne ſe trouvent plus expoſés aux hoſtilités & aux calamités de la guerre; Nous avons eſtimé devoir autoriſer, par les préſentes le Sieur Malbran de la Noüe, Notre Miniſtre près de la Diette générale du Corps Germanique, pour vous faire connoître la droiture de nos intentions ſur des objets auſſi intéreſſans pour vous & pour tout l'Empire. Vous devez donc ajouter toute foi & créance à ce qu'il vous dira & pourra avoir occaſion de vous repréſenter de notre part; ne lui ayant rien

recommandé plus expreſſément, que de vous donner les aſſurances les plus préciſes de la volonté où Nous ſommes, de vous marquer combien Nous déſirons d'entretenir avec vous le bon voiſinage & la correſpondance amiable, pour l'utilité réciproque de nos Sujets de part & d'autre. Sur ce nous prions Dieu qu'il vous ait, Très-Chers, Bons Amis, Alliés & Confédérés, *en ſa ſainte garde. Ecrit à Fontainebleau le 6. Novembre* 1745.

Signé *LOUIS. Et plus bas* DE VOYER.

Suivant cette Lettre, donnée après que les Etats de l'Empire eurent fait connoître qu'ils ne vouloient nullement ſe départir de leur neutralité, & qu'ils s'étoient excuſés d'accorder, ſur leurs territoires, des quartiers d'hiver aux troupes Impériales Autrichiennes, le Roi a fait repaſſer en *Alſace* tous les Corps de l'Armée qui étoit aux ordres du Prince de Conti, & d'où une partie eſt allée dans des quartiers d'hiver & de cantonnemens, ſur la *Sarre*, ſur la *Moſelle*, en Lorraine, & dans les trois Evêchés. On voit la répartition de ces quartiers & des troupes qui les occupent; on voit auſſi une liſte des troupes du Roi arrivées ſur les mêmes rivieres, & ſur la *Meuſe*, venant de l'Armée de Flandres: Elles montent, avec celles venuës du *Rhin*, à un nombre aſſez conſidérable, pour en tirer l'augure, que la Cour auroit réſolu de faire exécuter des entrepriſes de conſéquence dans le voiſinage de ces quartiers, au retour du Printens, ſi les affaires reſtoient vers le *Rhin* dans la tranquillité qui ſemble enfin devoir y être renduë. Et le Maréchal de Belleiſle conduiroit, dit-on, les choſes à cet égard, puiſque c'eſt dans ſon Gouvernement que ſont renduës preſque toutes les troupes qui ont

ont quitté la *Flandres* & l'*Allemagne*, & que ce Seigneur eſt lui même rendu à *Metz* pour les commander. Il y eſt arrivé de *Paris* au commencement de Décembre, au grand contentement de tous les habitans, d'où il eſt enſuite allé faire un tour à la Cour de *Luneville*.

Mais ce qui a été ordonné en particulier pour l'*Alſace* dans cette ſaiſon, c'eſt d'y avoir de gros magazins de fourage & de toutes ſortes de munitions, qui ſe trouvent déja amaſſés. Le Prince de Conti eſt revenu de cette Province à la Cour, & le Maréchal de Saxe, de la *Flandres*.

Voici la liſte des Lieutenans-Généraux & des Maréchaux de Camp qui ſervent ſous les ordres du Maréchal de Saxe, pendant l'hiver. A *Ypres*, le Marquis de Ceberet, Lieutenant-Général, & Mr. de Romecourt, Maréchal de Camp. A *Philippeville*, Mr. de Phelippes Lieut. Gén., Mr. de la Mothe Guerin, Maréchal de Camp. A *Oudenaerde*, le Marquis de Clermont-Gallerande Lieut. Gén., le Marquis de Beaufremont Mar. de Camp. A *Gand*, le Marquis du Chaila Lieut. Gén., le Comte d'Hérouville de Claye Mar. de Camp. A *Valenciennes*, le Comte de Danois Lieut. Gén. A *Dunkerque*, le Comte d'Aunay Lieut. Gén., Mr. de Rothe Mar. de Camp. A *Bruges*, le Marquis de Contades Lieut. Gén. A *Ath*, le Marquis d'Armentieres Mar. de Camp. A *Beaumont*, Mr. de Seedorff Mar. de Camp. A *Nieuport*, le Comte de Fitzjames Mar. de Camp. A *Maubeuge*, le Comte de Relingue, Mar. de Camp. A *Courtray*, le Chevalier de Montmorency Mar. de Camp. A *Givet*, Mr. de Gravel, Mar. de Camp.

Les Officiers Généraux nommés par le Roi pour commander en *Alſace* ſous le Prince de Conti, & en ſon abſence ſous le Marquis de Balincourt,

ſont, le Chevalier de Saint André Lieutenant-Général & le Marquis de Cruſſol, Maréchal de Camp, qui commandent au *Neuf-Briſach*. A *Straſbourg* les Marquis de Putanges, de Salieres, de Maupeou, & de Chaſteron, Lieutenans-Généraux. A *Lauterbourg*, le Marquis de Refuges, Lieutenant-Général. A *Huningue*, le Marquis de la Ravoye Lieutenant-Général. A *Phalsbourg*, le Marquis du Châtelet-Lomon Lieutenant-Général, & le Marquis de Carcado Maréchal de Camp. A *Landau*, le Marquis de Villemur, Lieutenant-Général, & Mrs. de la Claviere & d'Arnault, Maréchaux de Camp. A *Haguenau*, les Marquis de Courtenet & de Vibraye, Maréchaux de Camp. A *Colmar*, Mr. de la Brunie, Maréchal de Camp. Au *Fort-Louis*, le Comte de Laigle, Maréchal de Camp. A *Weyſſenbourg*, le Marquis de Fremeur, Maréchal de Camp. A *Scheleſtatt*, le Marquis de Bellefont, Maréchal de Camp. A *Bettfort*, le Marquis de Montbarey, Maréchal de Camp.

Les affaires reſteront, ſuivant toute aparence, dans un état d'indéciſion ſur le *Rhin*, dans les trois Evêchés, & en Flandres, pendant le reſte de l'hiver. Mais on veut s'attendre à *Paris* qu'il n'en ſera pas de même quant à l'*Italie*, où l'on penſe, qu'outre ce qui s'en montre juſqu'ici, l'Armée des trois Couronnes effectuëra encore quelque choſe. Que d'un autre côté les entrepriſes du Prince Charles-Edoüard Stuard, qui eſt préſentement en Angleterre, s'y pouſſeront auſſi malgré la ſaiſon : Que la Cour continuëra à l'aider par des tranſports qui ſuivront celui qui s'eſt déja fait à *Dunkerque* : Et que l'Eſpagne en fera de même par des envois de toute nature qu'elle tâchera de lui faire paſſer. Cet article a voit porté le trouble juſques dans le ſein de l'An-

l'Angleterre pour y faire retourner toutes les troupes de cette Couronne, ſemble être regardé de fort près du Miniſtére. Et l'on veut que de grands armemens faits dans les Ports de la Monarchie & dans ceux d'Eſpagne, y ayent tout raport, tandis que le bruit court que l'Amiral Anglois Martin, que nous avons dit avoir mis en mer, vient de couler à fond pluſieurs Bâtimens de tranſport, ayant à bord des troupes du Roi qu'on diſoit deſtinées pour *Liverpool*. On s'attend à quelque détail de cet événement, s'il eſt arrivé. On le débite de *Breſt*, qui eſt le Port où ſe font les principaux armemens; car on y a, entre-autres, équipé & armé des Vaiſſeaux depuis 60. juſqu'à 66. piéces de canons, & l'on publie qu'une Eſcadre Eſpagnole, y ſera inceſſamment renduë du *Ferol*, & qu'alors le Prince Henri, ſecond fils du Chevalier de Saint George, qui eſt toûjours à *Paris*, ira s'embarquer, avec nombre d'Ecoſſois, d'Irlandois & d'autres perſonnes dévoüées à ſa Maiſon, qui arrivent ſans ceſſe à *Paris*, & dont beaucoup partent continuellement pour l'*Ecoſſe*.

Telles ſont les conjectures qu'on hazarde ſur les affaires de mer & d'Ecoſſe. Le Vaiſſeau de guerre Anglois, qui a été conduit à *Breſt*, par un Navire de l'Eſcadre de Mr. de Leſtanduaire, dont nous avons dit quelque choſe le mois dernier, n'eſt pas le *St. Albans*, mais le *Prince Noir*, de 52. canons & de 460. hommes d'équipage. Pluſieurs autres priſes Angloiſes ont depuis été amenées tant en ce Port, qu'à *Bayonne*, à *Nantes*, à *Dieppe*, à *St. Malo*, à *Dunkerque*, & ailleurs, dont on a publié une liſte, & qui ont été faites par les Armateurs de ces Ports.

Mr. Van Hoey, Ambaſſadeur de la Républi-

que des Provinces-Unies, continuant à faire ſon ſéjour à *Paris*, ſans aparence qu'il doive s'en retirer, & étant même fréquemment en conférences avec les Miniſtres du Roi, non-ſeulement on ne veut rien craindre d'une rupture avec les Etats Généraux, ſoit à cauſe des trois Vaiſſeaux du Roi, répétés & non rendus, dont nous avons fait mention, ſoit pour l'envoi en Angleterre des troupes capitulantes de Tournay, ſoit enfin parce que ſes Maîtres font remplacer dans les Pays-Bas Autrichiens les troupes Angloiſes qui en ſont toutes parties, & que la Cour de *Vienne* a envoyé partie des ſiennes ailleurs. On ſe promet au contraire, des conférences de Mr. Van Hoey, un ſuccès avantageux quant aux affaires générales, qui, quoique le public ne puiſſe y rien pénétrer, pourroient être amenées à une compoſition dans un tems où l'on auroit le moins à l'attendre. L'Abbé de la Ville, revenu de la *Haye*, a travaillé également ſur cet important article, lorſqu'il y étoit; & s'il n'y retourne plus, comme on vient de l'aprendre, on ne peut gueres douter que le Roi n'y envoye inceſſamment un nouveau Miniſtre, afin de continuer la négociation, rélative à celle de Mr. Van Hoey, qu'il y avoit entamée.

Monſieur de la Ville a préſentement la principale commiſſion des affaires étrangeres, & c'eſt à cauſe de cet Emploi qu'il reſtera à la Cour. Le Roi le lui a conféré ſur la démiſſion qu'en avoit demandée Mr. du Theil, très-connu pour avoir été employé dans pluſieurs négociations importantes, & qui ſe retire avec une penſion, que Sa Majeſté a accompagnée non-ſeulement de témoignages les plus ſignalés de la ſatisfaction qu'elle avoit de ſes ſervices, mais encore d'une marque de ſa confiance, puiſqu'elle l'a chargé du

du dépôt des affaires étrangeres. Le Roi a fait auſſi remplacer Mr. Orry dans l'importante Charge de Controlleur Général des Finances, par Mr. Machault d'Arnouville, qui étoit Intendant du Hainaut. Mr. Orry doit, comme on l'aſſure, avoir demandé ſa démiſſion. Quoiqu'il en ſoit, il s'eſt retiré à ſa Terre de la *Chapelle* avec une penſion de vingt mille livres dont il a été gratifié, & en conſervant ſa place de Conſeiller d'Etat, & celle de Tréſorier de l'Ordre du Saint Eſprit.

Depuis des mouvemens de l'Armée du Prince Charles de Lorraine, dont nous raporterons les circonſtances à l'article d'Allemagne; mouvemens tendans à ſe porter, conjointement avec l'Armée Saxonne, dans les Etats du Roi de Pruſſe, il eſt arrivé à *Verſailles* pluſieurs Courriers tant de *Berlin* que de *Dreſde*, qui ont apporté le détail de ce qui en a enſuivi. Ces avis & celui que la Ruſſie avoit promis douze mille hommes au Roi de Pologne Electeur de Saxe, ont donné occaſion à la tenuë d'un grand Conſeil en préſence du Roi, & dans lequel il a été réſolu de tenir en *Alſace* les troupes qui y ſont reſtées, dans la repartition que nous avons montrée, & d'en avoir un gros Corps ſur la *Moſelle*, pour l'exécution d'un projet qui ſeroit exécuté la campagne prochaine, ſi la conjoncture le demandoit. Cependant après ce Conſeil le Roi a envoyé ordre au Comte de Vaulgrenant, ſon Miniſtre à la Cour de *Dreſde*, de qui Sa Maj. avoit reçu deux Exprès, de profiter de toutes les occaſions qui pourroient ſe préſenter, pour tâcher de ramener les choſes à des termes de conciliation, entre les deux Cours de *Dreſde* & de *Berlin*.

La groſſeſſe de Madame la Dauphine a été déclarée

rée par le Roi le 27. Novembre, ce qui cauſe beaucoup de joye dans tout le Royaume.

ESPAGNE.

PEndant qu'on veut en France & en Hollande que les affaires pourront bientôt incliner vers un accommodement, par les négociations dans leſquelles ſont entrés les Miniſtres de part & d'autre, à *Paris* & à *La Haye*, on ne regarde pas les choſes d'un même œil à *Madrid*. Cette Cour a donné ſes ordres pour la levée de dix mille Miliciens deſtinés à rendre complette l'Armée qui eſt aux ordres de l'Infant Don Philippe : Et le Miniſtére a pris de telles meſures pour que cette Armée ne ſe trouvât dans aucun manquement d'argent, que non-ſeulement les fonds à cet effet ſont déja envoyés à *Genes* pour le ſervice de la préſente année 1746. mais qu'ils ſont auſſi trouvés pour toute l'année prochaine. Les recruës, les remontes, tant pour la Cavalerie que pour l'Infanterie, y ont auſſi paſſé ſucceſſivement ; & l'on envoye encore à cette Armée, pour la renforcer, les Régimens de Bourbon, de Brabant, de Calatrava & de Grenade, Cavalerie, qui étoient en *Eſtramadoure*. Ils ont dû être rendus ſur la fin du mois dernier à *Barcelonne*, d'où la nouvelle vient en Cour que le Château de *Caſal* s'eſt ſoûmis à l'Infant, qui, au lieu de ſe rendre à *Plaiſance*, comme on l'a dit à l'article d'*Italie*, eſt allé à *Pavie* pour marcher vers l'Etat de *Milan*. La campagne, ſur ce pied, ne ſeroit pas encore finie en *Italie*.

Outre les diſpoſitions faites à la Cour pour continuer à mettre l'Infant Don Philippe en état de pouſſer ſes progrès dans cette région, à l'aide des forces alliées, on a armé divers Vaiſſeaux dans les Ports du Royaume, & dix Navires ont fait voile le 19. de Novembre de *Carthagene* pour le

Ferol,

Ferol, d'où il part toûjours ſouvent, de même que de la *Corogne*, des Vaiſſeaux chargés d'armes & de munitions, & avec des ſommes, pour les Ecoſſois qui ſe ſont déclarés en faveur de la Maiſon de Stuard. On n'en fait ici plus de myſtére. L'entrepriſe d'*Ecoſſe* eſt ſoûtenuë par cette Couronne, & c'eſt d'elle qu'elle paroît avoir le plus à attendre. Le Duc d'Ormond, qui, quoique toûjours à *Avignon*, ne doit pas avoir donné des avis minces ſur cette affaire, envoye de tems à autre des Couriers au Roi; & les dépêches qu'ils apportent, occupent auſſi-tôt le Miniſtére.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en ALLEMAGNE, *depuis le mois dernier.*

Francfort. Après les meſures priſes pour les cantonnemens des troupes de l'Armée Impériale, telles que nous les avons montrées, Mr. Pollman, Miniſtre du Roi de Pruſſe en cette Ville, a fait, enſuite d'un ordre de ce Prince, des repréſentations ſur ce ſujet aux Députés des Cercles aſſociés, & les a accompagnées d'exhortations pour les détourner d'entrer dans aucun arrangement, qui apporteroit de l'interruption au repos dont joüiſſent les Etats de la Maiſon de Brandebourg, ſitués ſur le *Rhin*. Selon la répartition qui étoit réglée de ces cantonnemens, Sa Majeſté Pruſſienne n'avoit cependant rien à en craindre, parce qu'il n'y avoit que le *Palatinat* qui dût recevoir le plus gros Corps de troupes de cette Armée, avec les Etats de *Souabe*, déſignés ſous le nom d'*Autriche Antérieure*; que le reſte

reſte devoit être diſtribué dans des quartiers & dans des poſtes dont aucun Prince n'auroit à ſe plaindre, puiſque leur néceſſaire eut été payé de gré à gré, & que d'ailleurs le *Weſterwald* étoit aſſigné, en cas de beſoin, pour les quartiers des Hannovriens. Mais les choſes ont un peu changé depuis quant à ces quartiers. L'Armée qui commença de ſe ſéparer le 19. Novembre, marchera, dit-on, en en partie pour ſecourir l'Electorat de *Saxe*, dans lequel les Pruſſiens ſont entrés; &, ſi l'on dit juſte, il en marchera auſſi en *Italie*, outre quelques Bataillons qui ſe mettront en marche vers les *Pays-Bas*. Les ordres de *Vienne* lui doivent être venus à cet égard au commencement de Decembre, & un Courier les avoit apportés à *Heydelberg*, où le quartier-général devoit reſter fixé tout l'hiver. Ainſi l'Impératrice-Reine retirant ſes troupes du *Rhin*, pour les faire agir ailleurs contre ſes ennemis, les Cercles auroient à faire ſervir les leurs propres à la garde de ce fleuve. Il n'eſt pas que des réquiſitions convenables ne leur ſeront faites, en ce cas, ſur un tel article, ſi déja ils ne les ont reçûës. Par-là & par la ferme neutralité des Etats de l'Empire, on compteroit d'autant plus que la guerre s'éloignera d'eux, que l'Armée Françoiſe commandée par le Prince de Conti, & qui eſt retournée en *Alſace*, eſt marchée en partie ſur la *Moſelle*, & s'eſt renduë, comme on l'a dit, en *Lorraine* & dans les trois Evêchés.

La Diette de l'Empire rétablie enfin à *Ratisbonne*, y a fait ſa rentrée le 28. Novembre, mais elle s'eſt ſéparée, ſans avoir mis en délibération aucun des points qui avoient été propoſés & portés dans les quatre Décrets de l'Empereur, dont nous avons fait le raport le mois paſſé, à cauſe

cauſe que le Miniſtre Directeur du Collége des Princes, n'étoit pas pour lors arrivé. On y a néanmoins fait ſentir la néceſſité qu'il y avoit de pourvoir à la ſûreté publique, pour qu'une réſolution vigoureuſe fût inceſſamment priſe ſur le Décret adreſſé à ce ſujet à l'Empire. Les Miniſtres qui ſont en cette Ville ont reçu le détail d'une rebellion parmi les Payſans de la Forêt noire, qui, après avoir fait des courſes dans le Pays, une partie d'entre-eux avoient ſurpris le 13. Novembre la Ville de *Waldshutt*, & s'étoient déja répandus dans les principaux quartiers avant que l'on eut le tems de ſe mettre en défenſe; mais qu'ils en furent chaſſés d'abord après par les Bourgeois qui prirent les armes, & firent feu ſur eux; qu'on en tua quelques-uns; qu'ils s'étoient depuis retirés dans les gorges de *Waldkirch*: Et qu'on avoit fait enſuite à *Waldshutt* des diſpoſitions propres à garantir dorénavant cette Ville de pareilles ſurpriſes.

Nous dirons ſur ce ſujet, que depuis que la mort du feu Empereur Charles VII. & l'accommodement de l'Electeur de Baviere avec la Cour de *Vienne* ont fait rentrer l'Autriche-Antérieure & les Villes Forêtieres ſous l'obéïſſance de la Maiſon d'Autriche, il y a eu dans la *Forêt Noire* divers mouvemens excités par les Payſans qui y habitent, & dont les Terres avoient beaucoup ſouffert pendant la guerre.

Le Comte de Czerniſcheff eſt arrivé de *Petersbourg* à *Ratisbonne*, en qualité de Miniſtre de Ruſſie. Il paroît qu'il aura bientôt la ſatisfaction d'informer ſa Souveraine, que l'Empire, à l'exemple de l'Empereur qui l'a déja fait, & de toutes les autres Puiſſances de la Chrêtienté, lui aura déféré auſſi le titre d'*Impératrice de toutes les Ruſſies*.

Vienne.

Vienne. Le Comte de Woronzoff, Vice-Chancelier de Ruſſie, après avoir exécuté aux Cours de *Berlin* & de *Dreſde* les commiſſions dont il étoit chargé, eſt venu en faire autant en celle-ci. Y étant arrivé le 16. Novembre, il eut le 20. ſes audiences de l'Empereur & de l'Impératriée, à qui il fut préſenté par Mr. Lanczinski, Miniſtre ordinaire de Ruſſie. Le diſcours de Mr. de Woronzoff fait à l'Empereur, roula ſur la ſatisfaction avec laquelle l'Impératrice de Ruſſie avoit été informée de ſon élection à la dignité de Chef de l'Empire Romain, & le plaiſir ſincére qu'elle reſſentiroit toûjours de lui donner des preuves convaincantes de ſon amitié la plus parfaite. Dans le compliment qu'il fit enſuite à l'Impératrice-Reine, il lui témoigna combien ſa Souveraine avoit apris avec joye la diſpoſition des Etats de l'Empire Romain, au moyen de laquelle Sa Maj. ſe trouvoit placée ſur le Trône de ſes glorieux Ancêtres, comme une récompenſe dûë à ſes grandes qualités & à ſa conſtance héroïque.

La réception & la réponſe que firent L. M. Imp. au Comte de Woronzoff, furent également gracieuſes, & elles l'aſſurerent du plaiſir qu'elles auroient de le voir paroître ſouvent à la Cour. Depuis ces Audiences, Mr. de Woronzoff a vû pluſieurs fois le Comte d'Uhlefeld, & lui a fait connoître, que quoique l'Impératrice de Ruſſie n'eut point balancé à donner ſes ordres pour la marche du ſecours qu'elle étoit obligée, par les Traités, de fournir au Roi de Pologne Electeur de Saxe, S. M. Imp. verroit cependant très-volontiers, que les choſes puſſent être amenées à un accommodement entre les deux Cours de *Dreſde* & de *Berlin*, & qu'il pût en réſulter le même effet des différends qui régnoient entre S. M.

§. M. l'Impératrice des Romains & le Roi de Pruſſe. Sur cette déclaration le Comte d'Uhlefeld a répondu « Que l'Impératrice ſouhaitoit avec » plus d'ardeur qu'aucune Puiſſance, que l'on » pût trouver quelque moyen propre de pacifier » les affaires de l'Europe, & celles de l'Empire » en particulier ; & que c'étoit afin d'y pouvoir » parvenir ſur un pied ſtable & durable, que » S. M. Imp. avoit rejetté conſtamment juſqu'ici » toutes les propoſitions qui ne pouvoient ten- » dre qu'à une paix plâtrée & momentanée, que » l'on devoit éviter avec d'autant plus de ſoin, » qu'elle ſeroit capable de replonger l'Europe » dans les troubles les plus affreux. »

Mr. d'Uhlefeld ajouta « Que telles étoient » les diſpoſitions conſtantes de l'Impératrice : » Qu'elle feroit la guerre auſſi long-tems que » l'injuſtice de ſes ennemis l'y obligeroit : Mais » que dès que l'on voudroit poſer des fondemens » ſolides du rétabliſſement de la tranquillité gé- » nérale, & les accompagner de ſûretés ſuffiſan- » tes pour l'exécution des moyens dont on con- » viendroit, S. M. Imp. ſeroit la premiere à y » acquieſcer, & à montrer, par toutes ſes démar- » ches, combien elle déſiroit ſincérement de » voir la fin des troubles. »

Le Comte de Woronzoff eſt depuis parti avec la Comteſſe ſon Epouſe, pour l'*Italie*, & ſe rendre à *Pavie*. Une déclaration à peu près dans le goût de celle que nous venons de raporter, fut faite auſſi par le Comte d'Uhlefeld à Mr. Robinſon, Miniſtre d'Angleterre, lorſqu'après la réſolution priſe de laiſſer au ſort des armes la déciſion des différends de l'Impératrice-Reine avec le Roi de Pruſſe, ce Miniſtre s'étoit donné des mouve- mens pour leur menager un accommodement ; puis-

puiſqu'il lui fut notifié « Qu'après avoir exa-
» miné avec toute l'attention poſſible, les ouver-
» tures qui ont été faites à l'Impératrice-Reine,
» ſur les moyens de faciliter cet accommode-
» ment, elle ne trouve point que ſon honneur,
» ni ſa dignité lui permettent d'y acquieſcer :
» Que le Traité de Breſlau ayant été enfreint de
» la maniere la plus manifeſte, il eſt cenſé dès-
» lors ne plus ſubſiſter ; & que par la même rai-
» ſon, les garanties dont on l'avoit revêtu, ne
» ſauroient plus être réclamées : Qu'il faut à
» S. M. Imp. une ſatisfaction & une indemnité
» réelle de la lézion & du préjudice dont l'in-
» fraction de ce Traité a été ſuivie : Qu'elle
» doit en même-tems être aſſurée pour l'avenir,
» par des conventions qui ſoient comme les
» gages de cette ſûreté : Et que la reſtitution
» de la *Sileſie* en entier, ou bien de la plus gran-
» de partie de ce Duché, eſt l'unique fondement
» ſur lequel il convient à S. M. Imp. de traiter.

Avant même ces déclarations, les ordres de l'Impératrice Reine étoient donnés au Séréniſſime Prince Charles de Lorraine, de ſe rendre en *Sileſie* avec l'Armée qui eſt à ſon commandement, & de faire entrer dans les Etats du Roi de Pologne Electeur de Saxe, une partie de ſes forces, pour agir de concert avec celles de S. M. Polonoiſe ; & en garantiſſant les Etats de ce Prince, d'être à portée d'agir dans ceux du Roi de Pruſſe. Les diſpoſitions ont ainſi été faites dans cet objet. Mais elles n'ont pas eu le ſuccès qu'on s'en étoit promis. Le Roi de Pruſſe a fait lui-même entrer d'abord ſes troupes dans la *Luſace*, il les y a raſſemblées, il a fait occuper *Leypſich*, a mis une grande étenduë de l'Electorat de Saxe ſous de fortes contributions, & s'y eſt emparé

de

de quelques autres Villes, comme on le verra ci-après; ce qui a donné lieu a divers Conſeils tenus en préſence de L. M. Imp. enſuite deſquels de nouveaux ordres furent envoyés à l'Armée, qui doit ſe rendre vers *Dreſde*. Car dans ces circonſtances le Roi & la Reine de Pologne avec leur famille Royale, ont jugé à propos de ſe retirer de cette Capitale de leurs Etats & de ſe rendre à *Prague*, pour paſſer enſuite, par la *Moravie* en *Pologne*. Sur l'avis qui en fut apporté à la Cour, le Comte de Kinigl, Grand Maître de Cuiſine, partit le 6. Décembre avec quelques Chambellans par ordre de L. Maj. Imp. pour les complimenter & les défrayer pendant leur ſéjour à *Prague* & leur paſſage par la *Boheme* & la *Moravie*. Le Comte Fréderic de Harrach, Grand Chancelier du Royaume de Boheme où il s'étoit rendu, a reçu L. M. Pol. à *Prague*. La Cour a auſſi envoyé les ordres néceſſaires pour leur réception à *Olmutz*, où l'on penſe que l'Empereur ira s'aboucher avec elles.

Ce fut le 4. Décembre que L. M. Polonoiſes arriverent à *Prague*, après s'être arrêtées quelques jours à *Tôplitz*. Elles y furent reçuës avec les honneurs qui leur ſont dûs, & deſcendirent au Château où on leur avoit préparé des appartemens. On s'attend, par de nouvelles meſures que le Prince Charles a priſes, pour faire retirer les Pruſſiens de la *Luſace*, & de ce que les troupes de S. M. ont repris poſſeſſion de divers poſtes importans dans la *Haute Sileſie*, que les affaires reprendront, ſans delai, un train plus favorable dans ces Pays, d'autant plus qu'on doit faire marcher en *Boheme* un Corps de l'Armée qui a tenu les bords du *Rhin* aux ordres du Maréchal de Traun.

Depuis l'ouverture de la Diette des Etats de

de la Baſſe Autriche, annoncée dans notre dernier Journal; & celle des Etats de Boheme & de Moravie, qui s'eſt faite auſſi dans le mois de Novembre, il s'eſt tenu une aſſemblée du Conſeil de guerre, pour délibérer ſur le nombre de recruës que les Etats héréditaires devront fournir pour l'année que nous commençons, afin de rendre complettes les diverſes Armées de l'Impératrice-Reine : Et ce nombre a été fixé à 40. mille hommes. On doit auſſi demander quinze mille recruës aux Etats d'*Hongrie*, de *Tranſilvanie* & de *Croatie*, pour compléter les Régimens de Huſſars & les Corps de troupes irrégulieres.

Voici la liſte des Membres du Conſeil Aulique de l'Empire, nommés par l'Empereur, & dans l'ordre où ils ont été nommés; ſavoir : *Préſident du Conſeil*, le Comte de Wurmbrandt : *Vice-Chancelier de l'Empire*, le Comte de Colloredo : *Vice-Préſident du Conſeil*, le Comte de Hartig : *Conſeillers du Banc des Seigneurs*, le Baron de Jaxtheim, le Comte de Wilſegg, le Baron de Hagen, le Comte de Kirchberg, le Comte de Firmian, le Comte de Seilern, le Baron de Beer, le Comte de Tettenbach. *Conſeiller du Banc des Erudits*, le Baron de Prandau, le Baron Burchard von der Klée, le Baron de Knorr, le Baron de Wucherer, & Mrs. Forſter, Kreitmar, Senckenberg, Hugo & Waldſtetten.

Saxe. Le fort de la guerre eſt tranſporté dans cet Electorat, en une ſaiſon où l'on n'avoit rien moins qu'un ſi fâcheux événement à attendre. Des mouvemens que le Séréniſſime Prince Charles de Lorraine avoit fait faire depuis le 2. juſqu'au 7. Novembre, à l'Armée Impériale Autrichienne qui eſt à ſes ordres en *Boheme*, avoient pour objet d'exécuter du côté de *Schmiedberg*

berg le deſſein de pénétrer dans la *Sileſie*. Mais ayant reconnu que les paſſages étoient trop difficiles de ce côté-là, il a dirigé ſa marche ſur *Reichenberg*, & delà vers *Friedland*, près des confins de la *Luſace*, avec aparence de former le débouchement par *Seydenberg*, où le Pays eſt plus praticable. Son avant-garde avoit commencé le 8. d'occuper les paſſages qui conduiſent dans la Principauté de *Jaüer*. Le reſte des troupes avoit ſuivi cette route le 10. & le 11. & il y eut déja pluſieurs eſcarmouches le 12. dans les plaines de la *Sileſie*, avec les troupes Pruſſiennes, poſtées pour la garde du Pays. Le Général Grune commandant les ſix Régimens Autrichiens détachés du *Rhin* vers le *Voigtland*, étoit pour lors arrivé à *Dreſde*, où il a conféré avec les Miniſtres du Conſeil de guerre, ſur la jonction de ce Corps avec l'Armée Saxonne, qui étoit aux ordres du Général Rutouski, cantonnée & même en quartiers dans les environs de *Leypſich* : Et celles des troupes de cet Electorat qui furent jointes à l'Armée du Prince Charles, devoient reſter dans la *Luſace* afin de garder la frontiere, pendant les mouvemens qui ſe feroient ailleurs. On ſe diſpoſoit ainſi à favoriſer le deſſein conçu de porter la guerre dans les Etats du Roi de Pruſſe. L'Armée raſſemblée dans le voiſinage de *Leypſich*, ſe mit en marche, à cet effet. Elle devoit s'approcher auſſi de la *Luſace*. Les conditions de l'alliance contractée avec la Cour de *Vienne*, & les propres griefs du Roi Electeur contre la Cour de *Berlin*, ſembloient autoriſer S. M. à cette démarche, & ſur-tout qu'elle étoit en droit d'accorder au Prince Charles de Lorraine le paſſage qu'il lui avoit demandé par la *Luſace*.

II. *Action à Hennersdorff.*

Mais durant ces mouvemens, & pendant que le Prince Charles, qui s'étoit avancé juſqu'à *Seydenberg*, rabattit ſur la gauche afin de traverſer la *Luſace*, & de marcher par *Gorlitz*, *Prybus* & *Sorau* juſqu'à *Croſſen*, pour de là ſe porter en avant, en conformité de ſes ordres, le Roi de Pruſſe retourna de *Berlin* à ſon Armée de *Sileſie*; & le Prince régnant d'Anhalt-Deſſau, ſon premier Felt-Maréchal, à celle qui cantonnoit près de *Halle*. Ces deux Armées Pruſſiennes diſtribuées de maniere à pouvoir être raſſemblées en peu de tems, le furent en quatre jours. Celle du Roi abandonnant les Poſtes de la Haute & de la Baſſe *Sileſie*, qu'elle crut pouvoir quitter, entra dès le 20. dans la *Luſace*; & celle du Prince d'Anhalt-Deſſau raſſemblée à *Dieskau* de la maniere qu'elle y étoit avant que les troupes qui la compoſent, priſſent leurs quartiers de cantonnemens, ſe porta à agir contre celle des Saxons près de *Leypſich*. Les auxiliaires Saxons étoient déja à *Zittau*, & les troupes Impériales Autrichiennes ſur le point de les ſuivre, lorſque le Roi de Pruſſe fit marcher ſon Armée en cantonnemens reſſerrés vers la *Queis*, où elle arriva le 23. vers le midi, & ayant paſſé cette riviere ſur des pontons, elle prit le droit chemin de *Gorlitz*. Cette diligente marche ayant été favoriſée par un gros broüillard, l'avant garde parvint à tomber ce jour même entre à *Hennerſdorff* & *Schreiberſdorff* ſur le Régiment de Saxe-Gotha, Infanterie, & ſur ceux de Fitzdhum, d'Obyrn & de Dalwig, Cavalerie, qui étoient cantonnés ſur la gauche de la *Queis*, pour couvrir la frontiere de ce côté-là. Comme les poſtes qu'occupoient ces 4. Régimens Saxons, étoient ſéparés les uns des autres, les Pruſſiens réüſſirent d'abord à y cauſer de la confuſion. Le Régi-

Régiment de Saxe-Gotha a été mis en déſordre, mais il s'eſt enſuite rallié à la faveur d'un mouvement que ceux de Cavalerie firent pour le dégager. Cependant comme ce Régiment qui ſe défendit avec beaucoup de vigueur, ne put éviter d'être enveloppé par les Pruſſiens, dont le nombre avoit augmenté après l'attaque, ce qui n'en reſta point ſous le feu & le fer, fut fait priſonnier. La Cavalerie Saxonne, qui a combattu quelque tems contre la Cavalerie Pruſſienne, a ſçu ſe tirer du pas, mais non ſans quelque perte. Elle a pris le parti de ſe retirer, laiſſant à ſes ennemis 800. hommes priſonniers, la plûpart fantaſſins, le Général Buchner, le Colonel Obyrn & 26. Officiers, avec quatre canons, trois Drapeaux, deux Etendarts & deux paires de Timbales.

Cette déroute de quatre Régimens Saxons eut pour eux & pour l'Armée du Sér. Prince Charles des ſuites aſſez contraires au projet qui étoit formé de pénétrer dans les Etats Electoraux de *Brandebourg*. Le Roi de Pruſſe continua le 24. ſa marche ſur *Gorlitz*. L'Armée du Prince Charles qui étoit encore pour lors fort ſéparée, fit de beaux mouvemens pour ſe raſſembler, mais elle ne pouvoit plus ſoûtenir *Gorlitz*. Son point de ralliement étoit à *Schômberg*, Le Roi y marcha le 15. que le Prince avoit jugé à propos de ſe retirer à *Leypa*. Village ſitué à l'autre bord de la *Neiſs*. *Gorlitz* fut occupée le même jour par les Pruſſiens, qui y trouverent un magazin aſſez conſidérable. Leur marche fut dirigée le lendemain ſur *Grunau*, le 27. ſur *Oſtritz*, *Marienthal* & *Zittau*, où leur avant-garde en vint aux mains avec l'arriere-garde des Autrichiens, dont elle ramena pluſieurs chariots de bagages & quelques priſonniers. Com-

me toutes ces Places étoient abandonnées & ſans défenſe, les Pruſſiens eurent cette facilité de s'en emparer, & d'en exiger de très-groſſes contributions, ainſi que du Plat-Pays, obſervans d'ailleurs le bon ordre qu'il étoit enjoint à leurs Généraux de faire obſerver par-tout, de même que la bonne diſcipline militaire. Le 29. ils occuperent auſſi *Braudiſſin*. Le Ser. Prince Charles qui s'étoit tenu juſques là à portée de ſoutenir les Corps qui ſe retiroient de ces Places, ou d'en être joint, en cas de néceſſité, a fait enſuite repaſſer ſon Armée dans le Cercle de *Bunczlaw* en Boheme, pour l'exécution d'un autre deſſein, & tel que celui d'aller couvrir *Dreſde* : Car l'autre Armée Pruſſienne que le Prince d'Anhalt-Deſſau avoit raſſemblée, n'avoit point diſcontinué d'être en mouvement & en marche dans l'Electorat & directement vers *Leypſich*, où s'étant préſentée le 30. elle y trouva que celle de Saxe s'en étoit retirée la veille avec le Corps du Général Grune qui l'avoit jointe, & que cette Armée combinée s'étoit repliée ſur *Eulenbourg* pour s'aprocher de l'*Elbe*, afin de pouvoir diriger ſes mouvemens ſur ceux de l'Armée du Prince Charles de Lorraine : Suivant cette diſpoſition le Comte de Rutouski & le Général Grune continuerent leur marche ſur *Torgau*, & y paſſerent l'*Elbe*.

III. *Suites des marches & des mouvemens des Armées.*

Le Prince d'Anhalt-Deſſau fit occuper la Ville de *Leypſich* le 1er. Décembre par un Corps d'environ 3500. hommes de troupes Pruſſiennes, & d'abord il aſſura les Magiſtrats, qui étoient allé à ſa rencontre « Que quoique les troupes Saxonnes euſſent été jointes à celles de l'Armée » Autrichienne pour porter la guerre dans les » Etats de Brandebourg, le Roi de Pruſſe n'em-

» ploye-

» ployeroit cependant point les voyes de repré-
» ſailles contraires à l'humanité; qu'ainſi tous
» les habitans de *Leypſich* devoient être tranquil-
» les, & vâquer à leurs affaires comme auparа-
» vant; que S. M. Pr. prenoit ſous ſa protection
» ſpéciale tous les négocians & autres commer-
» çans qui y ſont établis; qu'ils pouvoient con-
» tinuer leur commerce en toute ſureté; & que
» la communication avec les Etats voiſins ne
» ceſſeroit point d'être auſſi libre, qu'elle l'a-
» voit été avant que les troupes Pruſſiennes en-
» traſſent dans l'Electorat de Saxe. » Mais le Prince d'Anhalt-Deſſau ne laiſſa pas de demander à cette Ville & à ſon territoire 3750000. florins, & l'on eſt convenu de lui en payer, par proviſion, 300000. Il a laiſſé le Général Major de Boſſe pour y commander, ainſi que dans le Château de *Pleſſenbourg*, que ſes troupes ont auſſi occupé. L'Armée de ce Prince quitta enſuite les environs de *Leypſich*, dirigea ſa marche vers celle des Comtes de Rutouski & de Grune, ſur *Eulenbourg*, y arriva le 4. & ſe remit en mouvement le 5. pour s'avancer à *Torgau*.

Des conſidérations priſes à *Dreſde* ſur ces circonſtances inopinées, avoient déterminé la Cour au parti de ſe retirer à *Töplitz*, bien réſoluë de ne contrevenir en rien à ſes engagemens, & de montrer par-là, & par ſa conduite ultérieure, combien elle étoit fidéle aux Traités faits avec ſes Alliés. De là S. M. Pol. étant arrivée le 4. à *Prague* où les Miniſtres étrangers l'ont ſuivie, elle a demandé avec inſtance à la Cour de *Vienne*, que le Prince Charles, au lieu de ſuivre le projet de pénétrer en *Sileſie*, ſe repliât ſur les frontieres de l'Electorat de *Saxe*, pour être à portée de joindre le Corps de troupes des Généraux

Rutouski & Grune : ce Prince changea là-deſſus une diſpoſition qu'il avoit faite conformément à ſon premier deſſein.

Son Armée qui étoit raſſemblée dans le Cercle de *Bruntzlaw*, quitta les environs de *Gabel*, juſqu'où elle étoit revenuë, & étant entrée dans le Cercle de *Leitzmaritz*, elle continua de marcher par ſa gauche juſqu'à l'*Elbe*. Le 7. elle commença de paſſer ce fleuve à *Leitmaritz*. Le reſte des troupes a continué de le paſſer le 8. le 9. & le 10. qu'elles arriverent à *Auſig*, où l'Armée a ſéjourné. Le 12. elle ſe remit en marche pour aller joindre le Duc de Saxe-Weyſſenfels, car ce Prince avoit alors pris le commandement en chef du Corps de troupes des Généraux Rutouski & Grune, & l'avoit raſſemblé ſur la gauche de l'*Elbe*, où il s'étendoit depuis *Meſſein* juſques par-delà *Pirna*, en tirant vers *Königſtein*, & la frontiere de *Boheme* : & par cette poſition la Ville de *Dreſde* ſe trouvoit couverte du même côté de la riviere.

Le Prince d'Anhalt-Deſſau étoit entré dès le 6. dans *Torgau* qu'on avoit abandonnée à ſon approche. Mais au lieu d'y paſſer l'*Elbe*, il rabattit ſur la droite vers *Streelen* pour s'avancer à *Meiſſen* ; & l'Armée du Roi de Pruſſe dirigeant auſſi ſa marche de ce côté-là, le Lieutenant-Général Lehwald en fut détaché le 8. avec un Corps de ſix mille hommes & ſix piéces de campagne, & ſe préſenta le lendemain devant *Meiſſen*, Ville renommée par la magnifique porcelaine qu'on y fabrique. Il la fit d'abord ſommer de ſe rendre. Le Général-Major Sibilsky, Saxon, qu'on y avoit fait entrer avec quelques Bataillons & Eſcadrons, fit au contraire toutes les diſpoſitions convenables pour une vigoureuſe défenſe. Sur

quoi

quoi le Général Lehwald ayant fait avancer ſon canon, juſqu'au bord de l'*Elbe*, commença à tirer ſur *Meiſſen*, & continua de canonner cette Ville juſqu'au ſoir, ſans cependant y faire du mal qu'à quelques atteliers & maiſons de la Fabrique, qui ont été endommagées ſur le bord de l'*Elbe*. Après cette canonnade le Général Lehwald ſe retira du côté de *Radberg*, où le gros de l'Armée Pruſſienne étoit en mouvement depuis le 11. pour s'y raſſembler, & d'être à portée de ſe joindre avec celle du Prince d'Anhalt-Deſſau vers l'*Elbe*, où cette derniere s'étoit renduë maîtreſſe d'un paſſage près de *Groſſenhoyn*. Ce mouvement faiſoit d'une part craindre pour *Dreſde*, tandis que de l'autre on ſe raſſuroit, par la marche du Prince Charles de Lorraine, qui s'avançoit avec diligence vers les frontieres de la *Saxe*, & dont l'avant-garde, commandée par le Prince de Lobkowitz, étoit arrivée dès le 11. à *Pirna*, pour former, après ſa jonction entiere effectuée avec le Duc de Saxe-Weyſſenfels, une Armée de près de 70. mille hommes, outre ce que le Prince Charles avoit laiſſé de monde ſur la frontiere de *Sileſie*.

III. *Bataille donnée près de Dreſde.*

Ainſi, & par la jonction d'autre part du Roi de Pruſſe avec le Prince d'Anhalt-Deſſau, on s'attendoit, quoique dans un tems à ne pas l'attendre, à une action générale & déciſive dans ces quartiers. Mais les choſes n'en ſont point venuës abſolument à ce point. Le Prince de Lobkowitz ayant joint le Duc de Saxe-Weyſſenfels, il fut réſolu, ſans attendre le Prince Charles, de marcher en force ſur les Pruſſiens. Le Prince d'Anhalt-Deſſau, ſe porta là-deſſus en avant avec l'Armée qui eſt ſous ſes ordres. Il parut le 15. au matin à un mile de *Dreſde*. Les deux Armées

mées ſe joignirent entre cette Ville & *Pirna*, & les Pruſſiens commencerent l'attaque. L'action s'engagea. Elle devint générale ; & ayant continué avec beaucoup d'opiniâtreté depuis les deux heures de l'après-midi juſqu'à la nuit, l'Armée Autrichienne-Saxonne s'eſt repliée ſur *Pirna*, laiſſant le champ de Bataille aux Pruſſiens, &, comme on le débite, la Ville de *Dreſde* enfermée par ceux-ci des deux côtés de l'*Elbe*.

On donnera le mois prochain les particularités les plus eſſentielles de cette Bataille d'hiver, en paſſant dès-à-préſent ſur tout ce qu'ont eſſuyé les troupes de part & d'autre pour s'y porter, & ſur ce qu'ont eu de pénible ces longues & fatigantes marches dans une ſaiſon ſi rude. On croit pouvoir auſſi ſe diſpenſer du récit de ce que les avant-gardes des Armées, & des Corps détachés de ces Armées en ſont ſouvent venus aux mains, & que dans ces eſcarmouches il y a eu des deux côtés de ces pertes en hômes, en chevaux, en équipages & en bagages qui en ſont toûjours les ſuites.

Sileſie. C'étoit une occaſion que la retraite des Pruſſiens de la Haute *Sileſie* & d'une partie de la Baſſe, pour y faire faire des courſes par les Huſſars Autrichiens, & les troupes irrégulieres Hongroiſes ; auſſi ces courſes n'ayant pas manqué, elles continuent à la faveur des gorges de *Friedberg* & de *Friedland*, que le Général Nadaſti a fait occuper par ſon Corps, & dont des Détachemens vont juſqu'à *Lignitz* & les environs ; ce qui ne donne pas peu d'allarme dans ces quartiers : Et quoi que faſſent depuis, les Commandans Pruſſiens des Places vers leſquelles ſe font ces incurſions, ils n'ont pû encore parvenir à les en garantir. *Hirſchberg*, *Landshut* & quelques autres paſſages, réoccupés par les Impériaux leur donnent,

donnent, entre-autres, entrée dans le Pays ; d'où les Villes des montagnes ont d'abord été taxées à de groſſes contributions : Car le Prince Charles de Lorraine en ſe mettant en marche, avoit laiſſé un Corps de troupes au Général Hohenembs ſur la frontiere de cette Province, pour y faire diverſion aux Pruſſiens, conjointement avec un autre Corps commandé par le Général Keyl, outre ceux qui ſont aux ordres du Général Nadaſti, du Baron de Trenck & des Colonels Saint André & Franchini. Mais pour s'oppoſer à ce deſſein & à ces courſes, qui ſe font depuis deux mois preſque continuellement, le Roi de Pruſſe a fait revenir vers *Löwenberg* & *Hirſcberg* le Général Major de Winterfeld avec cinq Bataillons & un Régiment de Dragons, pendant que le Général Naſſau s'eſt avancé vers les Villes des montagnes avec un Corps plus nombreux qu'il a mis en quartiers de cantonnemens dans les environs. Voilà ce qui s'eſt préſenté juſqu'au 15. Decembre de la *Saxe*, de la *Boheme* & de la *Sileſie*, & par où nous finirons cet article d'Allemagne, puiſqu'il ne nous reſte qu'à y ajoûter, que le Roi de Pruſſe n'a pas manqué de ſe porter en repréſentations à l'Impératrice de Ruſſie, ſur ce que l'on avoit entrepris d'aller l'attaquer dans ſes Etats héréditaires, de lui donner enſuite des avis du tout que les choſes avoient pris à cet égard, d'en informer également le Roi de la Grande-Bretagne, les Princes de l'Empire, les Cours de Dannemarc & de Suede, & même la République de Pologne, comme d'un événement auquel toutes ces Puiſſances ayent à prendre beaucoup de part.

Le Comte de Troger, Chanoine Capitulaire d'*Olmutz*, a été élu le 9. Decembre à l'Evêché vacant

vacant de cette Capitale de la *Moravie*.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en POLOGNE *& au* NORD, *depuis le mois dernier.*

Pologne. Non-ſeulement le Roi a donné part à la République des circonſtances dans leſquelles il ſe trouve, à l'occaſion de l'entrée des Pruſſiens dans ſon Electorat, mais Sa Majeſté l'a requiſe auſſi de prendre à cœur ces circonſtances. Ce qui a occaſionné un Conſeil à *Varſovie*, dont on veut aſſurer que les choſes prendront un tour favorable aux intérêts du Roi. En attendant on prépare à *Varſovie* les appartemens du Palais Royal pour y recevoir Leurs Majeſtés. Il paroit qu'on a peſé auſſi dans le Sénat les raiſons que le Roi de Pruſſe a alléguées, de l'événement arrivé à la Saxe, dans la notification qu'il en a fait faire au Grand Général de l'Armée de la Couronne, par une Lettre qui contient eſſentiellement ce qui ſuit.

Lettre du Roi de Pruſſe au Grand Général de l'Armée de la Couronne.

Nous n'avons jamais rien eu plus fortement à cœur que d'entretenir une parfaite intelligence avec la Cour de Saxe. Mais le malheur a voulu que cette Cour ſe ſoit laiſſée entrainer à certaines vûës pour entreprendre d'attaquer les Etats de Brandebourg, & les réduire dans la ſituation la plus triſte où le fleau de la guerre puiſſe mettre un Pays. La néceſſité où nous nous ſommes vû de prévenir des deſſeins auſſi funeſtes, nous ont obligé d'entrer à main armée dans la Luſace, *non dans l'intention d'y faire des conquêtes, ni de prendre nôtre revanche*

des

des maux & de la déſolation dont on menaçoit nos Etats héréditaires ; mais uniquement pour mettre nos ennemis hors d'état d'effectuer leurs entrepriſes. La main du Tout-Puiſſant a déja permis, depuis peu, qu'ils y ayent rencontré des obſtacles dans le tems même qu'ils s'attendoient à n'en point trouver. Nous avons cru devoir informer de ces circonſtances la Nation Poloneiſe, pour laquelle nous conſervons toûjours l'attachement le plus parfait & l'affection la plus ſincére, fondés ſur le voiſinage & la proximité des deux Etats. Nous rechercherons ſans ceſſe avec le plus vif empreſſement, toutes les occaſions poſſibles de l'en convaincre : Et nous nous flattons que l'illuſtre République de Pologne nous rendra la juſtice ſur l'équité de nos vûës, & ſur la pureté des motifs qui nous font agir dans cette conjoncture.

Ruſſie. A quelque choſe près la notification du Roi de Pruſſe à l'Impératrice de Ruſſie, ſur l'entrée de ſes troupes en *Saxe*, a été ſemblable à celle qu'il a faite à la Couronne de Pologne. Mais loin d'apporter du changement dans la réſolution de faire marcher les douze mille hommes de troupes Ruſſiennes pour le ſervice de la *Saxe*, qui ſont arrivés en *Courlande*, on a diſpoſé toutes choſes pour leur marche ultérieure, quoiqu'on ignore juſqu'ici ſi elle ſe fera par le plus court chemin vers la *Saxe*, ou ſi elle ſera dirigée ſur la gauche par le Palatinat de *Trocki* & la frontiere de *Lithuanie*, ce qui paroitroit plus vraiſemblable dans la conjoncture telle qu'elle ſe préſente actuellement des affaires entre les deux Cours de *Saxe* & de *Berlin*. Quoiqu'il en ſoit, on prévoit que ce Corps de troupes n'arrivera pas ſi-tôt qu'on le croyoit à ſa deſtination ; & que s'il y arrive, l'intelligence qui régne entre l'Impératrice

ratrice & le Roi de Pruſſe n'en ſouffrira pas grande atteinte: Car le Baron de Mardefeld, Miniſtre de ce Prince, paroit comme à l'ordinaire à la Cour, & y eſt toujours regardé de bon œil. Il a reçu de *Berlin*, & a préſenté depuis peu le portrait en grand du Roi ſon Maître, à S. M. Imp. qui l'a accepté d'une maniere des plus gracieuſe.

Les articles du nouveau Traité de Commerce avec la Hollande ſont dreſſés, mis au net, & l'on compte qu'ils auront eu depuis l'approbation de l'Impératrice avec la ſignature de part & d'autre. Mr. de Dieu n'attendoit que la fin de cette affaire pour retourner en Hollande.

On engage actuellement pour le ſervice de la Flotte cinq à ſix mille Matelots, dans les Ports de la mer Baltique.

Suede. C'eſt ſur de faux bruits, & de mauvais avis, que nous annonçâmes le mois paſſé que le Roi avoit épouſé une Baronne de Horn, puiſqu'il n'en eſt rien, & qu'il n'y a pas eu la moindre aparence à un tel mariage.

On ne voit pas qu'il ſera envoyé aucun corps de troupes Suedoiſes en Angleterre, puiſqu'on ne voit aucunes meſures ni diſpoſitions qui ſoient priſes à cet égard, quoique le Miniſtre de cette Couronne eut réitéré la demande qu'il en avoit faite. On attendra, peut-être, pour un tel envoi, le retour du Printems. La Cour ne ſe rend pas non plus à quelques inſtances qui lui ont été faites par le Comte de Finckenſtein, Envoyé Extraordinaire du Roi de Pruſſe, pour un corps de troupes Suedoiſes à envoyer au ſervice de S. Maj. Pruſſienne, parce qu'on veut perſiſter dans la réſolution d'éviter, autant qu'il eſt poſſible, de prendre aucune part aux différends qui régnent, ſoit parmi les Puiſſances de l'Europe

l'Europe, ſoit par raport aux affaires de l'Empire.

Dans cet état de tranquillité pour la Suede, un grand nombre d'Officiers part continuellement de *Stockholm*, enſuite d'une permiſſion du Roi, pour aller ſervir dans les troupes de France.

Il n'y a rien du *Dannemarc* qu'on puiſſe remarquer, ſi ce n'eſt qu'on a fait aſſembler un corps de ſix mille hommes dans la *Jutlande*, que divers avis annoncent comme devoit paſſer au Printems prochain en *Angleterre*, pour contribuer à y éteindre le ſoûlevement qui y eſt ſurvenu, ſi ce ſoûlevement continuë à y ſubſiſter juſqu'à ce tems.

ARTICLE VII.

Qui contient les Naiſſances, les Mariages & les Morts de Perſonnes Illuſtres, depuis le mois dernier.

Naiſſances. La Princeſſe de Galles eſt accouchée heureuſement d'un Prince à *Londres* le 7. du mois de Novembre. Le 30. le Prince nouveau né fut baptiſé, & nommé Henri-Fréderic. Il a eu pour parains le Roi de Dannemarc & le Prince d'Orange, & pour Maraine la Princeſſe Epouſe du Prince Fréderic de Heſſe-Caſſel.

Le 16. Decembre la Ducheſſe d'Urſel accoucha auſſi heureuſement d'un fils à *Luxembourg*.

Mariages. Le Prince de Soubiſe va épouſer à *Saverne* une Princeſſe de Heſſe-Rheinfels.

Le mariage du Prince de Gallitzin, Chambellan de l'Impératrice de Ruſſie, avec Mademoiſelle de Carr, Dame du Palais de cette Souveraine, étant conclu, la célébration s'en fit le 17. Novembre à *Petersbourg*.

Le 26. Octobre la mort enleva à *Madrid* Mr. de Pintado, Lieutenant-Amiral des Armées Navales

vales d'Eſpagne, dans ſa 68. année. Il avoit été employé dans pluſieurs expéditions importantes.

Morts. Le Lieutenant-Colonel Deſoffi, fameux Partiſan Autrichien, a été tué dans une des dernieres eſcarmouches qu'il y a eu en *Sileſie.*

Mr. de Roſencrantz, ci-devant premier Miniſtre d'Etat du Roi de Dannemarc pour le département des affaires étrangeres, eſt mort en *Jutlande.*

Le Lieutenant-Général de Dibbetz, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, au ſervice de la République des Provinces-Unies, & grand Major de l'*Ecluſe*, y eſt mort.

NB. Des eſprits mal-tournés nous ayant ſurpris pour annoncer dans nôtre Journal de Novembre dernier, ſous des noms imaginés & des qualités empruntées, le mariage du Marquis de Compiegne avec Mademoiſelle du Hautoi, ne doivent pas à leur tour être ſurpris qu'on leur faſſe ici ſentir leur ridicule, en diſant au vrai ce qui eſt de ces illuſtres conjoints. C'eſt au Château de *Tichémont*, dans la Chapelle de la Marquiſe de Béon-Luxembourg que le ſept Mars 1745. Meſſire Charles de Pont Marquis de Compiegne, Chevalier Seigneur de Louvieres, & Brigadier des Armées du Roi, Chef du Vol & Cabinet de Sa Majeſté, épouſa Demoiſelle Anne-Jeanne-Loüiſe du Hautoy, fille de Meſſire Pierre-Paul-Maximilien Comte du Hautoy, Chevalier Seigneur de Guſſainville, Grand Sénéchal de Lorraine & Barrois, ci-devant Surintendant des Chemins, Ponts & Chauſſées de cette Province, & de Dame Magdelaine-Bernard de Saintignon.

ERRATA pour le mois paſſé.

Page 435. *ligne* 22. avis reçus depuis, *ajoutez* ce que nous avons rapporté des affaires d'Ecoſſe,

AVIS.

ON avertit le public, qu'il y a pluſieurs ſuites de Médailles de bronze à vendre ; gravées par défunt le célébre Ferdinand de Saint Urbain, Graveur des Médailles & Monnoyes de Lorraine, & premier Architecte de feu S. A. R. Leopold I. Les ouvrages qui ſont ſortis de ſon bureau ſont univerſellement admirés des connoiſſeurs & font l'éloge de ce grand homme, qui étoit Académicien Honnoraire des principales Académies de l'Europe. Les Curieux qui ſouhaiteront quelques ſuites de ces Médailles ou Médaillons détachés, pourront s'adreſſer à ſon gendre Mr. Vautrin, Avocat à la Cour Souveraine de Lorraine & de Bar, demeurant à l'Hôtel des Monnoyes à Nancy ; on aura la bonté d'affranchir les Lettres quand on lui écrira. Voici la liſte des Médailles avec le dernier prix, argent au cours de France.

1°. La ſuite Métaillique des Ducs & Ducheſſes de Lorraine, depuis Gerard d'Alſace, juſqu'à Leopold I. en 36. Médailles. On y voit d'un côté le Buſte du Duc, & de l'autre celui de la Ducheſſe, avec leurs noms & leurs qualités ; tous ces portraits ſont reſſemblans, & ont couté des peines infinies pour en faire les recherches. 200. livres.

2°. Le grand Médaillon, qui renferme les Armes de toutes les Ducheſſes de Lorraine. 15. livres.

3°. Le Duc Leopold : revers, les grands chemins. 15. liv.

4°. La Régence de S. A. R. Madame. 12. liv.

5. Charles V. Duc de Lorraine. 12. liv.

6°. Le Comte Marſilly fondateur de l'Académie de Boulogne. 15. liv.

7°.

7°. L'Abbé Bignon, 15. liv.
8°. Le Pape Clement XI. 12. liv.
9°. Le Pape Clement XII. 18.
10. Philippe V. Roi d'Eſpagne, 9. liv.
11. Le Docteur Freind Anglois, 15. liv.
12. Jean Guillaume Electeur Palatin, 9. liv.
13. Le Cardinal Noris, 6. liv.
14. Baglivus, Médecin de Rome, 6.
15. Le Docteur Malpligius de Bologne, 6. l.
16. Le Docteur Sbaralia, 6. liv.
17. Le Duc de Modene, 24. liv.
18. Les Médailles de la Régence du Duc d'Orléans, 9. liv. piéce.
19. Médailles de différens Papes, 6. liv. piéces.

On donne encore avis qu'entre les Marchands diſtillateurs, établis à *Nancy*, les Srs. Bernard Thierry & Etienne Chapuy, aſſociés, réüſſiſſent parfaitement dans la fabrique de toutes ſortes de liqueurs: Que le grand debit qu'ils en font déja, quoiqu'ils ne ſe ſoient appliqués à la diſtillation que depuis un an, en eſt une preuve: Qu'ils ont appris leurs ſecrets d'un homme très-habile en cet art: Et qu'ils réüſſiſſent ſur-tout pour l'Eau d'anis, & le Garus, lequel Garus ſe vend un Loüis d'or le pot. Cette derniere liqueur eſt ſouveraine pour pluſieurs maladies.

FIN.